



Un arbitre tentera de régler le conflit syndical qui menace la "Place des arts"

FTQ: Lapalme est en partie responsable

Le ministre des affaires culturelles, M. Lapalme, est particulièrement responsable des difficultés aux-quelles se heurtent les artistes à la Place des Arts.

Telle est l'opinion émise par cette centrale syndicale lors de la réunion de son bureau de direction. La FTQ blâme partiellement l'absence d'une politique d'encouragement des arts qui prendrait la forme d'octrois statutaires comme les artistes le demandent depuis plusieurs années.

La FTQ est d'avis que le ministre des affaires culturelles aurait eu par là un moyen d'écartier la majeure partie du problème rencontré par l'Union des artistes dans ses pourparlers avec la corporation Sir Georges Etienne Cartier.

Renouvelant son appui à l'Union des artistes, le comité exécutif de la FTQ a aussi déclaré que la Place des Arts se doit aux artistes canadiens et à la population qui a contribué par ses deniers à l'érection de ce monument, de reconnaître l'exclusivité des juridictions sur l'émission des permis de travail et la réglementation professionnelle, à des syndicats qui sont affiliés aux centrales syndicales canadiennes, en l'occurrence l'Union des artistes et la Guilde des artistes de variétés.

Il se peut que le conflit syndical qui risque de retarder le festival d'ouverture de la Place des arts soit résolu avant le week-end. En effet, le conseil d'administration de la "Corporation Sir Georges-Etienne Cartier" a prié son conseiller juridique, Me Marc Lalonde, d'amener les deux syndicats rivaux à une conciliation. Hier soir, toutefois, un porte-parole de l'Union des artistes a déclaré que cette décision n'avait pas été portée à sa connaissance et que Me Lacoste n'avait pas communiqué avec le syndicat. Mais, a-t-il dit, cette démarche ne serait certainement pas repoussée par l'Union. Il est douteux, toutefois, que l'Union renonce à ses revendications en faveur de l'Actors' Equity, syndicat rival affilié à la centrale américaine FAT-COL.

Lundi soir, la Corporation a fait savoir que le festival d'ouverture, prévu pour le 21 septembre, serait retardé indéfiniment si le conflit syndical n'est pas résolu avant samedi.

Hier midi, M. Louis-A. Lapointe, président de la Corporation, a prononcé une allocution devant le cercle Rotary. Mais il n'a rien dit

qui puisse modifier les données du conflit. (On trouvera à la page 6 un résumé de sa conférence).

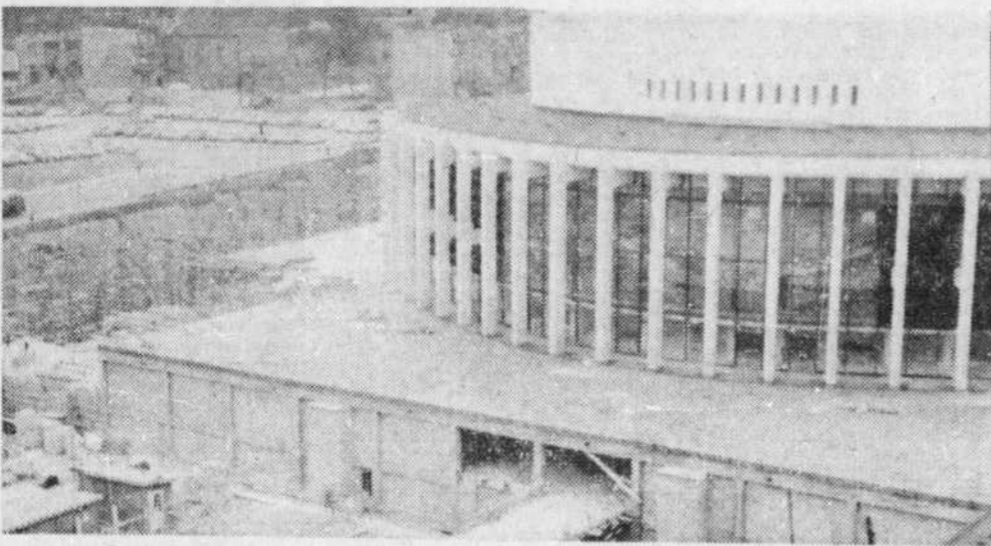
OBJET DU LITIGE

Le litige syndical existant entre l'Union des artistes de Montréal et la Place des arts est le suivant:

D'une part, l'Union des artistes désire être reconnue comme seule et unique représentante des artistes de la scène (comédiens, chanteurs, danseurs) devant se produire à la Place des arts. Si des artistes étrangers veulent s'y produire, et notamment des membres du syndicat Actors' Equity, ils devront obtenir un permis de travail de l'Union des artistes et payer à cette union un droit correspondant à environ dix pour cent du cachet touché.

D'autre part, la Place des arts refuse de reconnaître l'Union des artistes comme seul agent négociateur et estime que les deux syndicats devraient s'entendre pour régler leur différend.

Voir page 2: Un arbitre tentera de régler



Après les nombreux retards dans la construction, on se demande si le conflit qui oppose la direction de la Place des arts aux artistes ne retardera pas l'ouverture de la salle de spectacle.

LE POINT

- 17 AVRIL: L'Union des artistes informe la Place des arts de son intention de lui présenter un projet d'entente syndicale concernant les artistes de la scène devant se produire à la Place des arts.
- 24 MAI: première réunion à cet effet entre les deux parties. L'Union des artistes demande à la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier de signer une entente par laquelle cette dernière reconnaît la juridiction de l'Union à la Place des arts.
- 6 JUIN: L'Union des artistes rappelle à la Place des arts les clauses de l'entente proposée concernant notamment la reconnaissance par les locataires de la Place des arts des droits de régie et des permis de travail de l'Union des artistes pour les spectacles tombant sous sa juridiction.
- 2 AOÛT: M. Maurice Germain, directeur de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, accepte verbalement l'entente proposée par l'Union des artistes, mais déclare n'avoir pas autorité pour la signer.
- Du 2 AOÛT au 10 AOÛT: plusieurs démarches ont lieu de part et d'autre. Finalement, la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier fait savoir qu'elle signera l'entente en présence du maire Drapeau.
- 10 AOÛT: nouvelle réunion à la Place des arts. L'entente proposée par l'Union sera signée, assure la Corporation, avant le 12.
- 14 AOÛT: n'ayant pas reçu de réponse comme attendu le 12, l'Union des artistes interdit à ses membres de prendre part aux spectacles d'ouverture de la Place des arts, le 21 septembre. Cette interdiction fait suite à un vote unanimement adopté en assemblée générale. Pendant ce temps, la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier adopte une motion par laquelle elle reconnaît également les droits des artistes de la scène sans aucune préférence pour qui que ce soit.
- 15 AOÛT: le maire Drapeau invite les membres de l'Union des artistes à le rencontrer dimanche (le 18), afin d'exposer son point de vue sur la situation. L'Union proteste contre cette invitation estimant que seul son Conseil de direction a le droit de convoquer en assemblée les membres de l'Union.
- 18 AOÛT: 75 membres de l'Union des artistes (sur plus de 1,000 syndiqués) se rendent à l'invitation du maire Drapeau. Celui-ci demande à l'Union des artistes de signer avec l'Actors' Equity (syndicat de langue anglaise) pour représenter conjointement les artistes de la scène à la Place des arts.
- 19 AOÛT: dans un télégramme adressé à la Place des arts, le Conseil du travail du Canada réitère son appui à l'Union des artistes, déjà soutenu par la Fédération des travailleurs du Québec. D'autre part, la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier déclare que si les deux syndicats ne se sont pas entendus d'ici le 24 (samedi), le Festival d'ouverture de la Place des arts sera contremandé.
- La section Jean-Talon de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal réclame une enquête sur l'administration de la Place des arts et propose, à la suite de plusieurs groupements (dont le dernier Congrès du spectacle) qu'elle soit nationalisée.



Problème capital: les relations avec les Etats-Unis

THESALON, (Ontario). — Le premier ministre Lester Pearson a déclaré que les relations canado-américaines représentent le problème le plus important de nos affaires extérieures mais qu'en dépit de divergences de vues, le Canada accordera toujours son appui et son amitié aux Etats-Unis.

C'est dans le cadre d'une tournée qu'il fait dans son immense comté d'Algoma-Est, en Ontario, que M. Pearson a commenté les relations canado-américaines devant un groupe de touristes américains à Iron Bridge. "Tout en voulant diriger sa propre barque, a dit M. Pearson, le Canada sait parfaitement sa bonne fortune de vivre auprès d'un grand champion des libertés démocratiques, les Etats-Unis".

M. Pearson, député d'Algoma-Est depuis 15 ans, en est à sa première visite de son comté depuis le 8 avril dernier.

Prêts municipaux et caisse de retraite La session spéciale s'ouvre aujourd'hui

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC. — On prévoit qu'au cours de la session spéciale de la législature qui débute cet après-midi, le gouvernement et l'opposition seront d'accord pour admettre que l'entente fédérale-provinciale sur le projet d'Ottawa d'un fonds de prêts aux municipalités n'est pas la formule idéale. De retour à son bureau de Québec hier, le chef de l'opposition a déclaré qu'il maintiendrait son attitude du 29 juillet alors qu'il soutiendrait l'entente fédérale-provinciale avait fait subir un recul à la souveraineté politique du Québec.

"De toutes façons, a ajouté M. Daniel Johnson, les membres de l'opposition tiendront un caucus demain matin pour déterminer la ligne de conduite à suivre dans les circonstances. On admettra qu'il s'agit d'un sujet fort important. Mais on peut être assuré que l'opposition ne se servira pas de la procédure pour allonger inutilement cette session spéciale".

Les deux Chambres se réuniront à trois heures cet après-midi pour entendre le lieutenant-gouverneur lire un bref discours du Trône.

Cette session spéciale, convoquée pour permettre à la Législature de ratifier l'entente fédérale-provinciale sur les prêts aux municipalités, ne donnera pas lieu aux cérémonies pompeuses qui marquent habituellement l'ouverture des sessions régulières.

Après les discours du Trône, les députés se rendront à l'Assemblée législative pour entendre le propos de l'adresse, le Dr Gérard Dallaire, député de Kamouraska, et le second, M. George O'Reilly, député de Verdun. A la Chambre haute, MM. Philippe Brin et Frank Connors assumeront respectivement les mêmes fonctions.

On prévoit que le premier ministre, à la fin du discours de M. O'Reilly, proposera immédiatement, avec le consentement de l'opposition, la première et deuxième lecture du projet de loi, permettant au gouvernement du Québec de prêter aux municipalités les quelque \$120,000,000 qui lui reviennent des \$400,000,000 du fonds fédéral.

Si l'opposition accepte cette proposition, le projet de loi, M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, prendra la parole pour expliquer la législation. La réplique ira à M. Daniel Johnson. Le débat se poursuivra tant qu'il y aura des députés qui désireront prendre la parole.

En plus de se prononcer sur ce projet de loi, la Législature aura à donner son opinion sur une motion du gouvernement, ayant pour but d'avertir Ottawa de son intention de présenter dès la prochaine session régulière, une loi établissant une caisse de retraite. On sait que le Québec veut occuper ce champ avant que le gouvernement fédéral ne fasse adopter son propre projet.

Voir page 2: La session

Teller affirme que les Etats-Unis se sont fait bernier par les Soviétiques; JFK nie



WASHINGTON. — Deux bombes atomiques ont explosé hier à Washington où le Sénat s'apprete à se prononcer sur la ratification éventuelle du traité d'interdiction partielle des expériences thermo-nucléaires intervenu récemment à Moscou. La première a été lancée par le professeur Teller, considéré comme le "père de la bombe H". Il a affirmé sans embages que les Etats-Unis s'étaient fait bernier dans cette affaire et que le traité profiterait davantage, en définitive, aux Soviétiques. De son côté, le président Kennedy, qui tenait une conférence de presse, dont il est question d'autre part, affirmait, avec autant d'autorité, que les Etats-Unis avaient pris toutes les précautions qu'imposait leur sécurité. M. Kennedy a carrément mis en doute les déclarations du professeur Teller, allant même jusqu'à les qualifier de "fausses" en certain cas.

Pour le professeur Edward Teller, "le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires

s'écarte de la sécurité et constitue peut-être un pas vers la guerre". Le savant a fait cette déclaration devant la commission des affaires étrangères du sénat.

Se prononçant avec énergie contre la ratification du traité par le sénat, le Dr Teller a déclaré qu'en signant le traité avec l'URSS, les Etats-Unis avaient commis une "grosse faute".

"Si vous ratifiez le traité, a-t-il dit aux sénateurs, vous aurez commis une faute encore plus énorme. Vous aurez mis en danger l'avenir de votre pays et accru le danger de guerre."

Les Russes, dit-il, ont procédé à un grand nombre d'essais dans l'atmosphère, dont certains étaient indiscutablement des expériences anti-nucléaires. Les Etats-Unis, par contre, à la fin de leur série relativement brève d'essais effectués.

Voir page 2: M. Teller

JFK serait prêt à envisager l'offre de Paris en matière de destruction des engins-H

WASHINGTON. — A quelques semaines de distance, le président Kennedy a répondu hier à une proposition du président de Gaulle aux yeux duquel, toute entente sur la limitation des expériences thermo-nucléaires n'a aucun sens et que le problème réside davantage dans la destruction des stocks d'armes et des véhicules porteurs tels que bombardiers et autres fusées.

M. Kennedy a affirmé que les Etats-Unis sont prêts à envisager la discussion de toute proposition française relative à des négociations Est-Ouest sur le sujet.

On se souvient que, lors de sa conférence de presse du 29 juillet dernier, le président de Gaulle avait indirectement invité les puissances dites "nucléaires" à déléguer des spécialistes à Paris pour discuter de l'arrêt de la fabrication des engins atomiques et de la destruction des réserves accumulées.

C'est la première fois que le président Kennedy laisse entendre que les Etats-Unis seraient prêts à considérer cette proposition énoncée par le président de la République française. Certains observateurs voient dans cette attitude un désir évident de la Maison Blanche de ne pas brusquer le président français dont la persistance à vouloir doter la France d'une force atomique affaiblit quelque peu la position de l'Occident dans les négociations sur le désarmement.

Répondant à une question d'un journaliste, le président Kennedy a déclaré qu'il aimerait recevoir du général de Gaulle des détails sur les propositions qu'il a faites à ce sujet. Les Etats-Unis, a-t-il dit, seraient prêts à participer à toutes rencontres pour en discuter, dans un esprit positif.

Le président Kennedy a déclaré que les Etats-Unis seraient prêts à discuter toute proposition française relative à des négociations Est-Ouest sur le contrôle des

JFK répond à la presse

Le professeur Teller a fait de "fausses déclarations" au comité du Sénat sur les affaires étrangères. Les Etats-Unis n'ont pas limité leurs essais nucléaires pour des raisons politiques.

Les Etats-Unis poursuivent leurs essais dans la mesure où le traité de Moscou les y autorise.

Washington accepterait d'examiner toute proposition concrète de la part de la France en matière de destruction des engins atomiques et de leurs véhicules porteurs.

Le Sénat américain est prié de "faire vite" et d'adopter le projet de loi sur les "droits civils" au cours de la présente session.

Le Congrès est prié d'en faire autant au sujet du projet de loi sur les exemptions fiscales.

Il est peu probable que le président des Etats-Unis rencontre MM. Macmillan et Khrouchtchev à l'occasion de l'Assemblée de l'ONU devant laquelle, quant à lui, il prendra peut-être la parole.

Les Etats-Unis n'entendent pas se mêler de l'avenir de la Guyane anglaise, les décisions à ce sujet n'appartenant qu'à Londres.

Les troupes soviétiques à Cuba sont moins nombreuses qu'au cours des derniers mois, mais Washington garde l'œil ouvert.

Le président Kennedy attend beaucoup d'une rencontre, aujourd'hui, entre les "adversaires" dans le conflit du rail, devant le comité sénatorial sur le commerce.

Les Etats-Unis souhaitent consacrer plus de 4 milliards au poste de l'aide à l'étranger cette année. La décision appartient au Congrès.

Les audiences de l'enquête sur le biculturalisme: début janvier

OTTAWA. — La commission royale d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme se propose d'arrêter un programme précis avant de commencer ses audiences publiques sur la question des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais.

Les co-présidents de la commission, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, se sont entretenus pour la première fois hier. Ils ont annoncé à l'issue de leur entretien que les dix commissaires se réuniraient à Ottawa le 4 septembre pour établir leur itinéraire.

M. Laurendeau a fait savoir que la réunion de septembre porterait sur l'organisation de l'enquête surtout. Il ne prévoit pas qu'il soit tenu de séance publique avant plusieurs mois, probablement pas avant janvier, afin que les gouvernements provinciaux et les organismes intéressés puissent préparer les mémoires qu'ils soumettront.

Il a déjà reçu, ainsi que M. Dunton, président de l'uni-

versité Carleton d'Ottawa, des montceaux de courrier de la part de groupements et d'individus habitant différentes parties du pays.

La majeure partie du courrier de M. Laurendeau provient de citoyens de l'Ouest, qui sont inquiets et désirent savoir si la commission les obligera à apprendre le français ou l'interrogent au sujet des intentions de la commission.

M. Laurendeau, qui faisait remarquer que le ton des lettres importait peu, a précisé qu'elles indiquent cependant qu'on porte un réel intérêt aux travaux de la commission. M. Dunton a ajouté que c'était là un moyen excellent pour les citoyens et les membres de la commission de se renseigner au sujet de certains problèmes.

Les dix co-présidents se sont servis des deux langues au cours de la conférence de presse convoquée à Ottawa hier. M. Laurendeau a souligné.

Voir page 2: Les audiences

Paris confirme: Bizier a demandé l'asile politique

Par Marcel VLEMINCKX

Il a été confirmé à Paris que Richard Bizier, âgé de 18 ans, a réclamé l'asile politique de la France à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le ministre français des territoires d'outre-mer a été saisi la semaine dernière de cette requête et l'étudie à l'heure actuelle. (Voir nos bloc-notes à la page 4). La France offre assez souvent l'asile politique à des aubains prévenus de délit politique. Dans le cas de Bizier, sa requête pose un problème au gouvernement de Paris. Ce jeune homme, accusé de terrorisme à Montréal, a été inculpé devant les tribunaux canadiens comme un criminel de droit commun et non comme prévenu politique.

"Le Devoir" a annoncé samedi matin la présence de Bizier comme réfugié politique à Saint-Pierre et Miquelon. C'est la première confirmation officielle de son séjour là-bas et de sa requête pour obtenir un refuge politique sur le sol français.

Un porte-parole du procureur général du Québec à Montréal, Me Jacques Ducros, a déclaré hier que Bizier ne fait l'objet d'aucune enquête particulière quant à ses allées et venues à l'extérieur du pays. Ce jeune homme est en liberté sous cautionnement de \$2,450 depuis près d'un mois et demi. Il est accusé d'avoir tenté de dynamiter l'édifice de l'Aviation militaire du Canada sur la rue Bates à Montréal en avril dernier.

Par ailleurs, appelé comme témoin de la Couronne contre Georges Schoeters, présumé chef du Front de libération québécois, Bizier a relaté abondamment le rôle joué par Schoeters dans cet attentat particulier de la rue Bates. Bizier s'est montré beaucoup plus réticent comme témoin à charge contre Jeanne Schoeters toutefois.

Si Bizier ne revient pas au Canada pour ses procès et ceux de ses présumés collègues du FLQ, la Couronne aura certes beaucoup de mal à établir sa preuve contre Schoeters dans le cas particulier de

la rue Bates. Elle éprouvera encore plus de difficultés à accabler de sa preuve Mme Schoeters puisque son principal témoin sera absent.

Il sera toujours possible que les déclarations de Bizier à l'enquête préliminaire soient admises au procès de Schoeters.

À Québec, M. Charles Cantin, procureur général adjoint du Québec, a déclaré par ailleurs qu'il n'a pas été établi si le département du procureur général demandera au ministère fédéral des affaires

extérieures de l'aider dans ses efforts pour retrouver Richard Bizier.

M. Cantin a déclaré que rien n'empêche un homme libéré sous caution de faire des visites ou il lui plaît, pourvu qu'il se présente en Cour pour répondre aux accusations qui sont portées contre lui.

Le ministère des affaires extérieures avait fait savoir qu'il participerait aux efforts pour retrouver Richard Bizier si le département du procureur général du Québec lui demandait.

Accord de principe conclu sur le tracé de la transcanadienne

Les représentants des gouvernements fédéral, provincial et de la Cité de Montréal ont conféré hier avec les commissaires de la compagnie de l'exposition 1967. Ils ont conclu un accord de principe sur le tracé du tronçon de la route Trans-Canada, au lieu du boulevard Métropolitain, au centre de Montréal. Aucun détail n'a été communiqué. Les délégués feront rapport aux divers paliers d'administration et se rencontreront de nouveau à Montréal, le 29 août, dans l'après-midi. Une déclaration conjointe à l'issue des entretiens d'hier qualifie "d'im-

portant progrès" à la satisfaction de tous, les conclusions des délibérations. Il a été également décidé que sur le plan technique, les représentants des trois administrations vont se rencontrer fréquemment pour la mise en oeuvre des projets de l'expo 1967, à Montréal.

Le ministre des travaux publics à Ottawa, M. J.P. Deschêtel, M. Gérard-D. Lévesque, ministre du commerce à Québec; M. Bernard Pinard, ministre de la voirie; M. le maire Drapeau et M. Lucien Saulnier ont participé aux entretiens d'hier.

M. ALPHONSE OUMET AU CONGRES DE L'A.C.E.L.F.

La TV scolaire ne menace pas le professeur: l'imprimé demeurera la base de l'éducation

De notre envoyé spécial, Jules LeBLANC

VANCOUVER. — Le président de la Société Radio-Canada a affirmé hier soir, à Vancouver, que la télévision scolaire n'est pas appelée à remplacer le professeur et ne menace aucunement ce dernier. L'imprimé demeurera vraisemblablement la base de toute éducation, a déclaré M. Alphonse Oumet lors de la séance inaugurale du XVIIe congrès annuel de l'Association canadienne des éducateurs de langue française.

M. Oumet a réclame des éducateurs qu'ils refassent de façon systématique l'inventaire de toutes les ressources psychopédagogiques actuellement disponibles et qu'ils restituent objectivement les problèmes de connaissances, de culture et de formation à la lumière des nouveaux modes d'expression dont dispose maintenant l'humanité.

Près de 600 personnes participent à ces assises qui se déroulent à l'hôtel Vancouver, c'est deux fois plus de congressistes que le nombre prévu à l'origine par les organisateurs du

congrès. Les délibérations portent sur les moyens audio-visuels dans l'enseignement; elles font suite à une session d'études sur la télévision scolaire qui a eu lieu à Québec en octobre dernier. Conférencier lors de la séance inaugurale, le président de Radio-Canada a traité de "la civilisation de l'image".

UN PSEUDO-PROBLEME

Après avoir signalé que l'ensemble des éducateurs a bien accueilli la télévision scolaire, M. Oumet a souligné que les réserves de certains éducateurs à l'égard de la télévision scolaire viennent souvent de ce que les termes et les données du problème sont mal posés. "C'est singulièrement se leurrer ou s'attaquer théoriquement à la solution d'un pseudo-problème que de se demander si la télévision va ou non remplacer le professeur dans la salle de classe. La télévision, chez nous, n'est pas plus appelée à remplacer le professeur que ne l'ont été le manuel, le tableau noir ou la gravure".

Voir page 2: LA T.V. SCOLAIRE NE MENACE

La TV scolaire ne menace...

Notant que la télévision porte en elle-même des possibilités considérables de suppléance au manque de professeurs...

C'est dans la perspective psycho-pédagogique du recours à un moyen audio-visuel qu'il faut voir la télévision...

Notant que l'image est à la fois le meilleur allié et le pire ennemi de l'homme...

M. Ouimet a déclaré: "Voilà, clairement posé, le véritable problème."

"La liberté c'est la faculté de choisir de façon intelligente et lucide". Et ces choix ne s'improvisent pas...

En conséquence, il faut mettre le même soin à choisir et à approfondir ses lectures...

Les éducateurs sont en grande partie responsables de l'éducation de la liberté...

Insistant sur la nécessité de "hausser la qualité humaine", M. Ouimet a continué: "Le monde des images, tout comme les autres mondes de l'esprit..."

C'est précisément le lot des intellectuels, des chefs de files et des éducateurs de faire ressortir et de rendre clair au plus grand nombre...

"L'image, comme le mot imprimé, est porteuse de notions et d'émotions qui font la richesse de la vie mentale..."

"Enfin, c'est sur le plan de l'affermissement de la personnalité des jeunes qu'il faut nous employer, en dernier ressort, à voir et à comprendre l'omniprésence des images dans la vie de tous les jours..."

Refaire l'inventaire Au début de sa causerie, M. Ouimet a soutenu que l'image, imprimée ou mobile, joue un rôle déterminant dans la civilisation que nous sommes en train de façonner.

"Trop d'intellectuels, de chefs de file et d'éducateurs expriment des vues absolues et entretiennent des attitudes de méfiance à l'égard de toutes les formes qu'adopte l'image pour attirer l'attention des gens..."

Un arbitre tentera de régler...

Une entente existe déjà entre les deux syndicats en ce qui concerne la télévision et la radio...

L'Union des artistes estime que ce sont ses membres, chanteurs, comédiens et danseurs, qui ont formé un public à Montréal...

Fort de cette avance, l'Union des artistes estime qu'elle doit être reconnue par la Place des arts...

En somme, l'Union des artistes ne fait qu'exiger de la part des membres de l'Actors' Equity ce que ceux-ci exigent des membres de l'Union lorsqu'ils travaillent en dehors de la province de Québec.

M. Teller...

fectuée l'an dernier, en sont venues à des conclusions moins optimistes.

Pour le Dr Teller, les Russes ont acquis suffisamment de connaissances pour construire une défense anti-missile efficace...

"C'est pourquoi M. Khrouchtchev a signé le traité, à affirmer le savant américain. Ce traité n'empêchera pas la course aux armements..."

Les restrictions imposées aux Etats-Unis par le traité pourraient soulever la question de savoir si les Etats-Unis peuvent ou ne peuvent pas se défendre et défendre leurs alliés...

Le président Kennedy a déclaré que les affirmations du Dr Edward Teller, "père de la bombe à hydrogène"...

Le Dr Teller, a dit le président Kennedy aurait préféré qu'il y eut un plus grand nombre d'essais, mais le gouvernement américain tenait à ce que le nombre de ceux-ci dans l'atmosphère soit réduit au strict minimum...

L'appui de ses dénégations aux affirmations du professeur Teller, le président Kennedy a déclaré que les Etats-Unis poursuivent et poursuivront leurs recherches en matière de défense, grâce, notamment, aux essais souterrains que le traité de Moscou tolère.

M. Kennedy a ajouté que des recherches en laboratoire seront également poussées au maximum tant au point de vue utilisation des explosifs thermonucléaires que des moyens de détection des expériences effectuées par l'adversaire.

A ce sujet, le président a précisé que les Etats-Unis redoubleront de vigilance pour pouvoir reprendre leurs essais à l'air libre, advenant que l'URSS ne respecte pas le traité des interdisant. M. Kennedy croit que, de la sorte, les Etats-Unis pourront maintenir une avance qu'il persiste à prétendre importante.

La chute de Constantinople

Au crépuscule du 28 mai 1453, cent soixante mille Turcs bien décidés à remporter la victoire sont massés sous les murailles de Constantinople...

Cette requête a été envoyée à M. Georges-Émile Lapalme, ministre des affaires culturelles de la province de Québec. On y dénonce l'oubli de la Corporation Sir Georges-Étienne Cartier qui a nommé un Américain, M. Silas Edman au poste de directeur administratif...

De minuit à l'aube, en trois assauts successifs, la ville est prise et pendant toute la nuit des scènes d'horreurs se déroulent.

Ce jour-là, le 29 mai 1453, sera la date la plus noire dans l'histoire de la chrétienté: des milliers de Byzantins tués ou égorgés; les autres emmenés en esclavage; les femmes et les jeunes filles violées; les plus beaux parmi les adolescents livrés au Grand Turc...

Personnellement, a dit M. Laurendeau, je crois que nous devrions examiner les faits en profondeur et nous abstenir des propos vagues.

M. Dunton a ensuite déclaré que l'une des principales attributions de la commission serait de faire une étude complète du bilinguisme dans le fonctionnarisme fédéral.

Les co-présidents ont fait savoir que la commission visiterait les 10 capitales provinciales mais ils ont refusé cependant d'avancer un chiffre, quand on les a questionnés sur la durée possible de l'enquête.

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

Les co-présidents ont fait savoir que la commission visiterait les 10 capitales provinciales mais ils ont refusé cependant d'avancer un chiffre...

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

On a fait également part du choix officiel de deux secrétaires bilingues de la commission. Les noms de ces derniers avaient été annoncés officieusement quelques heures auparavant.

Les mots croisés du "DEVOIR"

Grid for crossword puzzle with 12 rows and 12 columns. Includes clues for horizontal and vertical words.

- 1—Qui se plaît à faire souffrir. 2—En dehors de la route — A cet endroit. 3—Songe — Ardeur en service d'une cause. 4—Motif — En soi. 5—Dont on ne peut déterminer la valeur. 6—Partie latérale d'un bâtiment — Qui a atteint son destination. 7—Parle — Vous et moi. 8—Diminue le frottement quand il est à billes. 9—Préfixe — Palière. 10—Passion anormale — Porte plus haut.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

UN ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL Fonction - Participer à la direction d'un personnel travaillant à promouvoir la distribution et l'utilisation des films et films fixes de 8, 16, 35, 65, 88, 95, 100, 135, 160, 175, 200, 220, 250, 280, 300, 350, 400, 450, 500, 550, 600, 650, 700, 750, 800, 850, 900, 950, 1000, 1100, 1200, 1300, 1400, 1500, 1600, 1700, 1800, 1900, 2000, 2100, 2200, 2300, 2400, 2500, 2600, 2700, 2800, 2900, 3000, 3100, 3200, 3300, 3400, 3500, 3600, 3700, 3800, 3900, 4000, 4100, 4200, 4300, 4400, 4500, 4600, 4700, 4800, 4900, 5000, 5100, 5200, 5300, 5400, 5500, 5600, 5700, 5800, 5900, 6000, 6100, 6200, 6300, 6400, 6500, 6600, 6700, 6800, 6900, 7000, 7100, 7200, 7300, 7400, 7500, 7600, 7700, 7800, 7900, 8000, 8100, 8200, 8300, 8400, 8500, 8600, 8700, 8800, 8900, 9000, 9100, 9200, 9300, 9400, 9500, 9600, 9700, 9800, 9900, 10000.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Modernisation des cadres anglicans

TORONTO — Un évêque anglican du pays de Galles a déclaré, au congrès mondial de son Eglise, à Toronto, que l'anglicanisme pour l'avenir ne plus avoir de raison d'être comme mouvement international.

Optimisme du président de la Ford

TORONTO — Tout porte à croire que 1963 sera la meilleure année dans toute l'histoire de l'industrie de l'automobile et que le présent niveau d'affaires se prolongera en 1964.



Pour la première fois, une brasserie du Canada a terminé une année entière de production intensive sans qu'aucun de ses employés ne subisse de perte de temps due à un accident de travail.

Advertisement for 'Si Bon' restaurant, featuring a menu and contact information.

Advertisement for 'SUGGESTIONS DINER D'AFFAIRES' with a list of menu items and prices.

Advertisement for 'AULUTIN' restaurant, featuring a menu and contact information.

Advertisement for 'chez Stien' restaurant, featuring a menu and contact information.

"AVEZ-VOUS L'ETOFFE NECESSAIRE POUR ACCEDER AUX POSTES DE COMMANDE DANS LA GRANDE INDUSTRIE !"

Cette question est dirigée aux jeunes hommes d'affaires qui veulent se tracer un avenir dans la vente. Faites votre carrière dans une compagnie d'envergure internationale...

PROCTER & GAMBLE (CANADA) LTEE a/s M. Frank McLaughlin, jr. 1255, boul. Laird, Ville Mont-Royal (Québec)

Advertisement for Mr. Muffler, featuring a man in a uniform holding a sign and promotional text.

Québec songe à instituer une caisse de financement municipal

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Affaires municipales a annoncé hier à l'issue d'une séance de cabinet, la création d'un comité d'experts chargés d'étudier la possibilité de doter la province de Québec d'une caisse de financement municipal, analogue à celles qui existent en Belgique sous le nom de Crédit communal belge, et dans plusieurs autres pays d'Europe.

M. Pierre Laporte a précisé que ce comité étudiera également le financement des commissions scolaires. Le ministre a tenu cependant à souligner qu'il n'y avait aucun lien entre la création du comité et le projet fédéral d'un fonds de prêts aux municipalités. M. Laporte a également dit qu'il ne fallait voir aucun lien entre l'objet des études du co-

mité d'experts et la promesse répétée récemment par le ministre de la jeunesse de régler le problème des déficits des commissions scolaires. Le président du comité qui se réunira dès 9h. 30 ce matin au bureau du ministre sera M. Paul Lambert, président de la commission municipale de Québec et expert reconnu en ma-

tière de finances municipales et scolaires. Les autres membres sont Me Henri-Paul Lemay et M. Jean Ostigny. Me Lemay, avocat du Barreau de Montréal, est licencié en sciences commerciales et en sciences sociales. Il est président du conseil d'administration de l'École des hautes études commerciales de Montréal et professeur de droit fiscal à la faculté de droit de l'Université de Montréal. M. Ostigny est ex-président de la section du Québec de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et ex-vice-président pour le Canada de la même association. Il est membre de l'exécutif de la Chambre de commerce de Montréal et directeur général

de la maison de courtage Morgan, Ostigny et Hudon. Le secrétaire du comité sera M. Maurice Ferland, attaché au contentieux du ministère des affaires municipales. Un observateur du ministère de la jeunesse, désigné par le ministre, M. Paul Gérin-Lajoie, assistera à toutes les réunions du comité et mettra à sa dispo-

sition les études faites sur le sujet au ministère de la jeunesse. Il s'agit de M. Jacques Parizeau, économiste et professeur à l'École des hautes études commerciales. A la première réunion de ce matin, M. Pierre Laporte transmettra au comité le dossier qu'il a rapporté d'Europe ainsi que tous les documents sur cel-

te question qui existent au ministère. On sait que, dans ses grandes lignes, le Crédit communal belge est une banque centrale créée par les municipalités pour leur permettre d'obtenir des emprunts à des taux d'intérêt moins élevés que ceux qu'elles paieraient si chacune d'entre elles empruntait séparément sur le marché.

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MERCREDI 21 AOÛT 1963



Nouveau directeur à l'I. d'urbanisme

L'Université de Montréal annonce la nomination de M. Jean Alaireur au poste de directeur de l'Institut d'urbanisme. M. Alaireur succède à M. Benoît Bégin qui reprendra, avec ses fonctions d'enseignement et de recherche, ses activités professionnelles.

A Montréal depuis septembre 1962, ayant été nommé professeur agrégé à l'Institut au printemps précédent, le nouveau directeur est diplômé de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, breveté du Centre des Hautes Études Administratives, ancien élève de l'Institut de géographie, notamment.

L'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, fondé à l'automne 1961, prépare à la maîtrise en urbanisme après une scolarité de deux années et la préparation d'une thèse. Les études à l'Institut sont strictement de niveau postuniversitaire en ceci qu'elles nécessitent chez celui qui y postule son admission la possession d'un premier grade universitaire soit en architecture, soit en génie, en géographie, en sociologie, en sciences économiques ou en droit. Son enseignement, orienté vers la formation de spécialistes de l'aménagement urbain et régional, est actuellement un des plus étendus qui se puissent trouver en Amérique du Nord.

La polio fait 15 victimes dans les Cantons de l'Est

Sherbrooke — Trois nouveaux cas de poliomyélite ont été rapportés aux autorités médicales mardi ce qui porte à 15 le nombre des victimes depuis un mois dans cette région. On rapporte un cas à Sherbrooke, un second à Ascot Corner non loin de Sherbrooke et un troisième à Granby. Dans cette seule ville, on

compte quatre victimes de la polio. Depuis deux semaines, plus de 5,000 personnes ont été vaccinées dans la région de Sherbrooke contre la polio même si 90 pour cent de ces citoyens avaient déjà été immunisés dans le passé contre ce mal. Une clinique d'immunisation a été ouverte également à Granby.

La pègre s'enrichit de plus de 200 armes à feu

On s'inquiète à la Sûreté municipale de Montréal de deux gros vols d'armes à feu et de munitions commis depuis 72 heures dans la métropole.

Dimanche, un établissement commercial de "surplus militaires" de la rue Papineau était visité par des cambrioleurs qui, opérant avec la vitesse de l'éclair, ont volé un grand nombre d'armes à feu (au-delà de 125); revolvers, carabines puissantes et appareils "walkie-talkie".

Les détectives de la Sûreté n'avaient pas encore terminé la liste des articles volés qu'un délit analogue était exécuté à la quincaillerie Trudeau dans le nord du boulevard Saint-Laurent.

A cet endroit, les bandits ont emporté quelque 80 armes à feu d'une valeur marchande de \$6,000. En outre, ils ont récolté des timbres d'une valeur de \$2,000, des appareils électriques valant \$1,000 et \$35 en argent liquide.

On croit savoir à la Sûreté qu'une rigueur accrue dans l'enregistrement obligatoire des armes à feu, ajoutée à des nombreuses arrestations pour possession illégale d'armes à feu auraient tari plusieurs sources d'approvisionnement en armes à feu dont

Le peuple accepte la hausse accordée aux parlementaires

Ottawa — Le chef national du Crédit social, M. Thompson, a dit hier, au retour d'une tournée de deux semaines dans la circonscription qu'il représente aux Communes, que la hausse de salaire que s'étaient votée les députés avant la prorogation des chambres semblait avoir causé peu, ou pas, de réaction parmi la population. Quelques-uns seulement de ses partisans l'auraient questionné au sujet de cette augmentation, mais ils auraient été satisfaits des raisons invoquées par le chef érédictiste. Ce dernier soutient qu'un député devrait être aussi bien rémunéré pour ses services qu'un instituteur compétent ou un administrateur de compagnie.

MON DEVOIR MES VACANCES

La meilleure nouvelle de l'année je l'apprends toujours par Le Devoir
Je fais suivre mon journal et je m'abonne pour mes vacances

LE DEVOIR

SERVICE DU TIRAGE

434 Est, Notre-Dame, Montréal 1 — Vl. 4-3361

Les concessions forestières: des normes nouvelles

QUEBEC, (DNC). — Le cabinet provincial a approuvé hier les recommandations du ministre des terres et forêts afin de rendre plus rigoureuses les normes en vertu desquelles les concessions forestières sont attribuées aux petits industriels.

M. Lucien Cléche a expliqué, au cours d'une conférence de presse, que le point saillant des nouvelles mesures était de subordonner la concession à l'usine qu'elle doit approvisionner de sorte que, si l'usine ou la scierie à laquelle la concession est directement reliée cesse d'exister ou de fonctionner, pour quelque raison que ce soit, le gouvernement doit annuler immédiatement la concession.

Désormais, les droits du concessionnaire seront limités aux essences qu'il utilise dans son usine. Il ne pourra diriger ailleurs, à l'état non ouvré que les bois de récupération, reconnus comme tels par le ministre, et ceci dans une proportion ne devant pas excéder 20 pour cent du volume total des coupes annuelles.

M. Cléche a déclaré que cette mesure aura deux avantages majeurs: s'assurer que la concession, en ce qui a trait aux essences propres à l'approvisionnement de la scierie, servira uniquement à cette fin, et permettre au ministre d'accorder, à l'intérieur de la concession, des permis de coupes pour les essences non employées dans la scierie.

Le ministre a signalé qu'il est arrivé dans le passé que des petites concessions de 50 milles carrés et moins ont donné lieu à des spéculations préjudiciables à l'intérêt public. Ainsi, le concessionnaire favorisé du fait que la loi ne l'obligeait pas à l'approvisionnement de la scierie pouvait facilement céder ses droits à des tiers. La chose sera impossible avec la nouvelle réglementation.

Cette dernière prévoit de plus que la concession pourra être révoquée non seulement si la scierie cesse d'exister, mais encore si elle ne fonctionne pas à un rythme jugé suffisant par le ministre.

L'enseignement de l'art a été aboli dans les écoles normales

La Société internationale d'éducation par l'art a appris que le Département de l'Instruction Publique a décidé d'abolir l'enseignement de l'art dans les écoles normales de la province pour les élèves se préparant au brevet "B", et d'en faire la matière d'une option pour les élèves qui préparent le brevet "A".

La Société, fondée en 1952 sous les auspices de l'UNESCO pour encourager l'éducation artistique dans tous les pays, a ouvert à Montréal son quatrième congrès annuel. La décision d'abolir l'enseignement de l'art dans les écoles normales du Québec a été prise l'an dernier, selon le témoignage donné par une religieuse, à la première journée du congrès.

Logements pour les petits bourgeois

OTTAWA. — Un programme d'habitation de 72 logements sera entrepris dans la capitale fédérale au coût de \$1,000,000 par les gouvernements fédéral, provincial et par la ville d'Ottawa. Le programme sera réalisé dans le secteur de Riverview. L'édifice contiendra trois logements de cinq chambres, quatre de quatre chambres, 60 de trois et cinq de deux chambres. Ces logements seront loués à des familles de revenus moyens et le loyer sera établi en proportion de leur salaire. Le gouvernement fédéral défrayera 75 pour cent du coût de construction, le gouvernement de l'Ontario 17 1/2 pour cent et la ville 7 1/2 pour cent. La Société centrale d'hypothèque et de logement sera responsable de l'architecture et de la construction tandis que la famille de la province et celle du fédéral superviseront l'installation des services.

LES JOURNÉES D'ÉTUDE DE LA CORPORATION DES INSTITUTEURS

La valorisation de l'enseignement dépend de l'aptitude des enseignants à étudier

De notre envoyé spécial, Réal PELLETIER

QUEBEC. — La valorisation de l'enseignement au Québec dépend de l'aptitude des enseignants, soutenus par leur corporation professionnelle, à faire valoir auprès des Commissions scolaires la nécessité pour les professeurs de poursuivre leurs études et pour les commissaires, d'accorder les privilèges à cette fin. Tel est l'esprit qui se dégage d'un colloque tenu hier à l'Université Laval, dans le cadre des journées d'étude de la Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques du Québec.

Les trois participants, M. Raymond Laliberté, attaché au service académique de la C.I.C., l'abbé Gérard Dion, professeur au département des relations industrielles de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, et M. Jean-Paul Deschênes, secrétaire de la même faculté, ont débattu le thème: "Le rôle du syndicat dans la valorisation de l'enseignement". M. Deschênes, qui a présenté l'étude la plus élaborée sur la question, a dit que jusque-là, les syndicats d'enseignants ne se sont guère préoccupés de la formation de leurs membres, s'attachant plutôt aux questions de sécurité et de salaire. Les syndicats, a-t-il proposé, devraient exiger au cours des négociations que les commissions scolaires accordent des bourses d'étude aux professeurs et qu'ils allègent leur fardeau académique en conséquence.

Les syndicats devraient également voir à ce que se tiennent des sessions d'étude pour leurs membres sur la valorisation de l'enseignement. C'est encore au syndicat qu'il devrait appartenir d'exercer une vigilance sur l'emploi des instituteurs afin que leur groupe puisse assurer la qualité du corps professionnel dans un monde où les négociations sur les salaires n'impliquent pas de façon égale les compétences et les incompétences. M. Deschênes a en outre proposé que le syndicat reconnaisse lui-même la compétence de ses membres.

Au sujet des clauses de contrats de travail concernant la formation des enseignants, le conférencier a signalé qu'elles

occupent une place très minime à côté de celles portant sur les salaires et la sécurité, sauf dans la convention qui lie les instituteurs de Montréal à leur commission.

Il a notamment fait part de la convention collective des instituteurs de Hull, contrat qui ne touche presque pas la formation des professeurs, mais qui renferme cependant des clauses multiples concernant les congés avec solde. Il s'agit peut-être là de préoccupations normales, mais ceci ne garantit pas la compétence des instituteurs. Après dix ans, un ingénieur est fini s'il n'a pas continué de fouiller ses livres après ses études régulières. Un professeur est un peu dans la même situation et le syndicat doit voir à lui assurer les conditions nécessaires à la poursuite de ses études.

Dans la salle, plusieurs des 400 instituteurs présents ont fait valoir que les commissions scolaires, pour la plupart, s'opposent avec vigueur à ce genre de clauses. A ce sujet, l'abbé Dion a laissé entendre que les syndicats disposent de moyens de persuasion qui peuvent être efficaces. Dans son exposé, le professeur de Laval a insisté sur la présence de la Corporation des instituteurs dans la fonction de valorisation de l'enseignement. Les syndicats, a-t-il dit, ne devraient garder que les compétences au sein de leur organisation et fixer des normes de compétence dans un code d'éthique.

Un instituteur a demandé s'il y avait des chances que Québec établisse un jour de telles normes. M. Deschênes s'est dit d'avis que même dans cette éventualité, ce serait le syndicat qui conserverait l'initiative directe dans cet ordre.

Incroyable... mais VRAI!

"SIMCA '5' 1963

Sédan 4 portes flambant neuve

seulement \$1375.00 équipée

Cette offre extraordinaire (PRIX REGULIER \$1995.) fait suite à une entente très spéciale conclue avec SIMCA du Canada pour un nombre limité de voitures seulement

IDÉALE

comme deuxième voiture

Caractéristiques:

- MOTEUR 65 C.V.
- DEGIVREUR-CHAUFFERETTE CANADIEN
- ESSUIE-GLACE ELECTRIQUES
- LAVE GLACE
- "UNDERCOATING"
- SIGNAUX DE DIRECTION
- CONSTRUCTION MONOCOQUE

PLEINE GARANTIE SUR PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE

TERMES FACILES SUR PLACE

N.B. Encore 4 couleurs au choix; nous ne garantissons pas de remplir toutes les commandes.

Un léger dépôt réserve votre voiture pour 30 jours.

RENDEZ-VOUS

à notre salle de montre

4584 rue PAPINEAU

Ouvert de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

526-4401

Faits divers

Accident

BAIE ST-PAUL — M. Justin Tremblay, contremaître du ministère de la Voirie, âgé de 39 ans, a perdu la vie, hier, quand son camion a quitté la route et capoté après avoir roulé dans un fossé, à deux milles de la barrière de St-Urbain, dans le Parc des Laurentides, à une dizaine de milles au nord de Baie-St-Paul.

Barbouillage

La police a arrêté deux jeunes gens après la découverte des mots "Québec libre" qui avaient été peints sur le pont Victoria. Les deux inculpés, un jeune homme de 18 ans et un autre de 19 ans, dont la police a refusé de divulguer les noms, seront accusés de méfaits publics, a signalé la police.

Piège féminin

QUEBEC — Gary Hill, un étudiant de Montréal, et Esther Williams, un mannequin qui se dit employée par la 24th Century Fox, ont été condamnés hier à subir leur procès aux Assises relativement à un vol avec violence commis dans la nuit du 13 au 14 avril. Les deux accusés s'en seraient alors pris à un chauffeur de taxi, Ovide Cantin, de Lévis, pour lui voler son argent.

Deux autres personnes sont accusées d'avoir été des complices de ce crime. Ce sont les récidivistes Gérard Duguay et Conrad Girouard, qui ont reconnu leur culpabilité.

Le mannequin, Mlle Williams, aurait fait semblant d'être malade pour obtenir que le chauffeur de taxi arrête sa voiture pendant que Hill aurait fourni la corde qui a servi à ligoter M. Cantin après le vol. Découvert plus tard dans un fossé, celui-ci a failli succomber aux blessures qu'il a subies lors de l'attentat.

Ex-député volé

Des cambrioleurs ont pénétré dans la maison de M. Loyal Schmidt, hier pour y voler des articles dont la valeur n'a pas été encore déterminée. La victime de ce vol est l'ancien député de Vaudreuil-Soulanges de l'Assemblée législative de 1957 à 1960.

Remise

HULL — L'enquête préliminaire de Cyrille Labrèche, âgé de 33 ans, de Hull-Sud, sous une accusation de meurtre qualifié, a été ajournée au 26 août.

Labrèche aurait étouffé son fils de quatre ans, Michel, avec un oreiller, le 1er juillet. L'enquête devait se dérouler hier mais le psychiatre, à la prison de Bordeaux, à Montréal, a refusé d'autoriser Labrèche à effectuer le voyage.

La grève se poursuit à Saint-Jean

SAINT-JEAN — Une offre du groupe patronal a été rejetée par les ouvriers syndiqués de la construction à Saint-Jean. Les patrons offraient une hausse de salaires horaire de 40 cents échelonnée sur une période de trois ans. La semaine de 40 heures, facultative mais sans compensation, et la formule Rand en vertu de laquelle la cotisation syndicale aurait été obligatoire. Les grévistes réclament une augmentation de 25 cents par heure et la semaine de 40 heures avec entière compensation.

EDITORIAL

M. Pearson et l'avenir du Canada (1)

Une fois de plus, M. Pearson a reconnu, devant l'Association des hebdomadaires de langue française, la position originale du Québec dans la Confédération. Le premier ministre a réaffirmé la nécessité de donner au Québec les moyens de remplir en plénitude son rôle de "mère-patrie des populations francophones qui vivent dans d'autres provinces".

manifestent enfin un désir renouvelé de s'acquitter elles-mêmes des devoirs que leur attribue la constitution.

En face d'une situation aussi complexe, il devient illusoire et irréal de continuer, comme le faisait encore récemment le NPD à Regina, de parler de la relance économique comme d'une réalité qui relève premièrement et exclusivement d'Ottawa.

Dans une communication présentée l'an dernier à la conférence d'hiver du Canadian Institute of Public Affairs, l'économiste Jacques Parizeau montrait que, malgré tous les empiètements fiscaux commis par Ottawa au cours des deux dernières décennies, le gouvernement fédéral n'avait pas réalisé et ne pouvait rêver de réaliser la sorte de direction monolithique de l'économie dont avaient rêvé les planificateurs fédéraux.

Toute la période centralisatrice des quinze années qui suivirent la dernière guerre mondiale fut inspirée par l'urgence de la situation internationale et par le slogan de l'égalisation des chances dans les domaines économique et social.

Pendant ces années, une majorité de Canadiens acceptèrent sans examen la fédéralisation voulant que le gouvernement fédéral ait la responsabilité d'assurer le plein emploi et des normes minimales de bien-être d'un bout à l'autre du pays.

Indépendamment des circonstances historiques qui favorisèrent cette thèse, le gouvernement fédéral pouvait appuyer son action sur les pouvoirs considérables que lui accorda la constitution dans les domaines suivants : dette et propriété publique; voies nationales de communication; banques et monnaie; intérêt de l'argent; commerce interprovincial et international; immigration. De là à considérer qu'Ottawa avait la responsabilité première, voire exclusive, de promouvoir le plein emploi, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi.

On constate aujourd'hui que les provinces ont, elles aussi, des responsabilités considérables dans le domaine économique. Elles jouissent de pouvoirs très étendus en matière de taxation directe. Elles contrôlent l'activité économique des municipalités. Elles ont la propriété des richesses naturelles. Elles régissent l'activité commerciale et industrielle aux niveaux local et provincial. Elles ont la priorité dans des domaines aussi chargés d'incidences économiques que l'éducation et la sécurité sociale. Elles possèdent des pouvoirs d'emprunt considérables. Elles

Ce qui s'impose, c'est une révision en profondeur des termes même de l'entente de 1867. Les mots commerce, industrie, dette publique, n'ont plus la même signification qu'il y a un siècle.

Il est ridicule, par exemple, que, propriétaire d'une entreprise, je puisse déclarer aujourd'hui une liquidation volontaire en vertu d'une loi provinciale et m'exposer en même temps à être déclaré demain en faillite par mes créanciers en vertu d'une loi fédérale.

Avant d'aboutir à de nouveaux accords, qui permettront ensuite de redéfinir les pouvoirs de taxation, il faudra des discussions longues et ardues, précédées de solides études économiques, sociales et juridiques.

En arrière plan, il y aura toujours, certes, le devoir de respecter les droits essentiels du Canada français. Mais il y aura aussi le devoir non moins impérieux, pour tous les Canadiens, de faire face ensemble au péril que représente la domination croissante des capitaux étrangers sur notre économie.

Cette tâche est tellement vaste, tellement exigeante qu'elle ne saurait être entreprise qu'à la faveur d'un climat renouvelé de dialogue entre Ottawa et les provinces.

Claude RYAN

Une tâche importante pour le Parlement du Québec

C'est aujourd'hui que s'ouvre à Québec la session extraordinaire de l'Assemblée nationale convoquée par le chef du gouvernement. Il s'agit d'une session importante non pas surtout en raison de son objet premier (l'approbation de l'entente de type "pis-aller" conclue à Ottawa fin juillet par M. Lesage avec le gouvernement fédéral, en ce qui a trait à l'assistance financière aux municipalités) mais bien plus à cause de son "objet second", c'est-à-dire l'annonce officielle de l'institution d'un régime universel de retraite par le Québec et dans le cadre du Québec.

Il est particulièrement heureux que le premier ministre ait décidé de profiter de cette occasion pour faire proclamer et sanctionner sans plus de retard un principe de la plus haute importance sous l'angle de la sécurité sociale, sous celui des sources de revenus de l'Etat provincial et sous celui de l'autonomie envisagée dans une perspective dynamique.

Sans doute aurait-il été préférable que le gouvernement présentât dès cette session extraordinaire le projet de loi mais dans un domaine nouveau et aussi complexe que celui-ci, la précipitation pourrait avoir des résultats décevants. Du moins, convenait-il de faire approuver par l'Assemblée unanime non pas simplement une vague intention mais une résolution précise, exprimant la volonté du gouvernement de présenter un projet de loi instituant un régime universel de retraite, strictement québécois et de caractère étatique. Après cela, le Québec n'aura plus rien à voir aux discussions qui pourront se poursuivre à Ottawa, entre le gouvernement central et les autres provinces, sauf pour conclure le moment venu une entente entre la région québécoise et son équivalent canadien.

Les déclarations faites par les porte-parole des deux partis permettent d'espérer que, sur cette question vitale, l'Assemblée sera unanime afin qu'il ne subsiste à Ottawa aucun doute quant à la volonté du Québec.

Il sera temps, lors de la session régulière, de discuter au fond les modalités du projet retenu par le gouvernement; dans l'immédiat, il importe souverainement que

l'entente soit totale et sur le principe de la juridiction exclusive du Québec et sur la décision ferme de légiférer dans ce domaine sans délai.

Un singulier rempart

Le discours prononcé samedi dernier par le premier ministre Pearson devant l'Association des hebdomadaires de langue française est, à plusieurs égards, une pièce d'anthologie. Le chef de gouvernement qui venait quelques jours auparavant, mieux la veille même, d'accentuer sensiblement la dépendance du Canada par rapport aux U.S.A., déclare avec un aplomb déroutant que la "confédération est le rempart de l'identité canadienne et si elle échoue, nous serons envahis, submergés, par la culture américaine et par le capital américain".

On aimerait savoir en quoi cette fédération, depuis un demi-siècle notamment, a servi de "rempart" à l'invasion des capitaux américains, de la civilisation américaine, à l'ingérence des Etats-Unis? Est-il dans le monde occidental un seul pays de quelque importance qui soit, sur presque tous les plans, dépendant d'un grand pays voisin au point où le Canada l'est des U.S.A.? L'économie canadienne est déjà une annexe de l'économie américaine, la politique de défense du Canada est un appendice de la défense américaine, le mode de vie canadien est, en gros, une réplique fidèle de celui des U.S.A., la presse périodique américaine a au Canada un plus fort tirage que l'équivalent canadien, la radio-diffusion et la télévision américaines sont ici chez elles, directement ou indirecte-

L'asile politique

Les services compétents du gouvernement français étudient actuellement la demande d'asile politique présentée par un jeune membre du Front de libération du Québec, M. Richard Bizier. La France a, dans ce domaine, une longue tradition de générosité et de libéralisme et c'est sans doute le pays qui, du moins jusqu'à ces dernières années, a accueilli le plus grand nombre d'étrangers au

BLOCS NOTES

ment, une grande partie du Canada anglais, dans l'Ouest en particulier, est un simple prolongement des Etats-Unis, sur tous les plans, au point que l'étranger qui ignorerait l'existence d'une frontière aurait de fortes chances de continuer à croire qu'il est toujours dans le même pays.

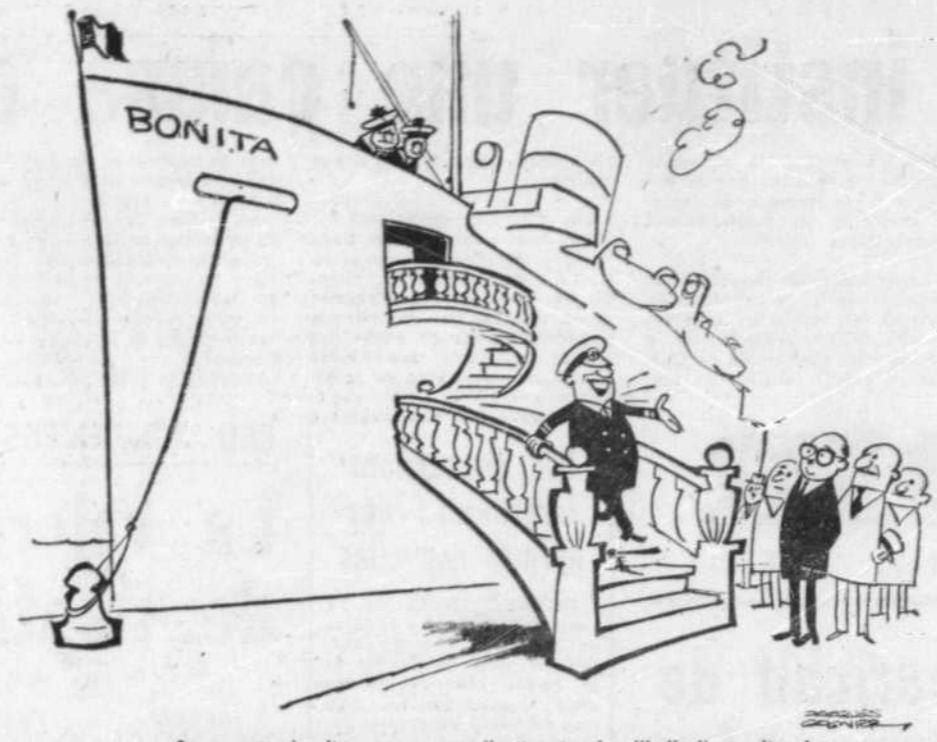
Notre "bouclier"

Si c'est là le résultat de la "fédération-rempart", on peut se demander ce qui se serait passé en l'absence d'un pareil "rempart". Le phénomène était inévitable, diront certains: peut-être, mais là n'est pas la question aujourd'hui. Le chef de gouvernement qui doit connaître cette situation et qui aggrave froidement cette dépendance peut-il décemment venir clamer que la fédération canadienne est un "rempart" contre l'invasion américaine et supplier les Canadiens de préserver ce rempart?

Mais il y a mieux encore. Décidément en verve, M. Pearson a mis les Canadiens français en garde contre la tentation de l'indépendance qui serait, paraît-il, notre "tombeau": nous serions submergés par la marée irrésistible des anglophones. Bref, c'est la fédération canadienne qui nous a permis de subsister comme communauté originale et c'est Ottawa qui, peut-être à son insu, nous a servi de bouclier!

Pas "annonces classées"

Les services compétents du gouvernement français étudient actuellement la demande d'asile politique présentée par un jeune membre du Front de libération du Québec, M. Richard Bizier. La France a, dans ce domaine, une longue tradition de générosité et de libéralisme et c'est sans doute le pays qui, du moins jusqu'à ces dernières années, a accueilli le plus grand nombre d'étrangers au



On a entendu dire que vous collectionnez les "belles" escaliers!

AU PARAGUAY

L'implacable dictature du général Stroessner considère le pouvoir comme un moyen d'existence

Dans le plus fermé des pays d'Amérique du Sud, le général Stroessner inaugure jeudi son troisième mandat présidentiel. Le 10 février dernier, l'état de siège était exceptionnellement levé pour permettre sa réélection. Sans surprise, le général-président obtint, sur un total de 710,000 inscrits, plus de 556,000 voix, contre 46,500 seule-

ment à l'opposition, représentée par le Dr. Gavilan. Un mois plus tôt, des officiers accusés de complot avaient été arrêtés. Le 12 juin, l'ancien secrétaire du parti communiste (clandestin) était tué par la police. L'article que nous publions ci-dessous lève un pan du voile sur une dictature installée depuis plus de huit ans.

Asuncion... août

Face à face sur un banc qu'ils chevauchent, deux officiers se jouent aux cartes dans le jardin qui sépare le département de police et le palais législatif. Un soldat au garde à vous ne brise son immobilité que pour leur présenter, à tour de rôle, et suivant un rituel invariable, le verre de whisky servi à la façon locale, avec de l'eau glacée. Quand le cruchon d'eau fraîche est épuisé ou que le verba vient à manquer, le planton effectue un demi-tour réglementaire et s'en va au pas de course au ravitaillement.

Cette rigoureuse démonstration de dressage militaire pour des besognes domestiques nous laisse bouche bée et le jeune maître d'école qui nous accompagne se moque de notre étonnement: Vous avez là l'image exacte du régime. Et vous êtes au centre de son fonctionnement. Regardez autour de vous: tout au long du port vous ne verrez que bâtiments militaires, édifices des services de police, camions pour le transport de brigades spéciales, jeeps pour patrouilles, gardes à mitrailleuse. L'armée est le seul pouvoir. C'est aussi l'unique source d'entraînement. Les recrues sont jeunes: dix-sept, dix-huit ans. Soumis à un entraînement rigoureux, piétés à une discipline d'autonomie, les soldats forment une main-d'oeuvre gratuite pour les officiers qui les utilisent et qui, suivant leur grade, peuvent en disposer en nombre plus ou moins grand. Les soldats cultivent, transportent, bâtissent même, non pour le pays mais pour les grades. Si un instituteur gagne 4,000 guaranis par mois (1) — salaire insuffisant pour vivre, ce qui explique que l'immense majorité du personnel enseignant soit composé de femmes — un sous-lieutenant perçoit 5,500 guaranis qui ne représentent d'ailleurs qu'une partie de ses revenus puisqu'il dispose de centres d'approvisionnement à prix réduits, d'essence gratuite, de moyens de transport, d'ordonnance, sans compter les affaires qu'il peut réaliser s'il est habile ou s'il possède des amis dans les milieux dirigeants. Ne vous embarrassez pas de statistiques; regardez la masse imposante du ministère de la défense et jetez un coup d'oeil sur l'immeuble délabré du ministère de l'Instruction publique... Vous serez édifié!

Les affiches et inscriptions datant de la campagne électorale d'avril sont encore visibles sur les murs. Il n'y est question que du général Alfredo Stroessner, président continué par la lignée des grands hommes: les Lopez, des

Caballero. Les formules de propagande sont banales: travail, patrie, progrès social. Bien que le nom du dictateur brille en lettres de néon sur la grande place des Héros et que les réalisations récentes — l'aérodrome, la route qui mène à la frontière brésilienne, le luxueux "Guarani", hôtel pour touristes riches, construit avec des fonds de l'institut de prévision sociale — lui soient dédiées, le martèlement de la propagande, si facile à déclencher dans les pays latino-américains, ne se manifeste pas. La presse, entièrement à la dévotion du président, ne l'encense pas systématiquement. Il existe même un petit journal d'opposition, porte-parole des libéraux (que les émigrés appellent "leviraux", du nom de leur chef de file, le Dr Carlos A. Levi, président du Directoire révolutionnaire), qui critique durement des points de détail.

Pressions et contraintes

De toute évidence, le régime ne tient pas à se présenter comme un système totalitaire, avec doctrine et endoctrinement. Une politique du ventre Pour peu que l'on obtienne la confiance des habitants, qu'ils soient commerçants, médecins, ouvriers et paysans, la façade présentée au monde extérieur par le gouvernement et la présidence se décore et s'effrite.

Dans un pays où la production et le revenu par habitant se chiffrent par 119 et 108 dollars respectivement, au premier rang de toute l'Amérique (rapport du Conseil économique et social inter-américain, 1961-1962), la question de l'emploi est primordiale. Obtenir et conserver un travail — ou mieux encore un traitement ou une paie, ce qui n'est pas toujours la même chose — dépend en grande partie, sinon exclusivement, du régime. L'affiliation au parti Colorado, parti du gouvernement, est la condition première de la stabilité de l'emploi non seulement dans les administrations et les services publics, mais fréquemment aussi dans le commerce et les activités privées.

Que les appointements soient misérables — une employée de bureau gagne 2,500 guaranis, soit 100 francs français par mois — ne fait que renforcer l'adhésion du bénéficiaire à l'organisation qui lui a assuré ces ressources. Pour conserver le poste, les signes et les manifestations de solidarité avec le parti et le gouvernement se font spontanées. "Pour dissoudre une manifestation d'étudiants", nous disait un jeune intellectuel, les autorités n'ont pas besoin

de réfugiés politiques. Le gouvernement français est naturellement porté à étudier avec soin chaque requête, à la lumière de la doctrine qui s'est progressivement dégagée en matière d'asile politique: le pays d'accueil doit en effet se protéger lui-même contre les aventuriers et sauvegarder la notion d'asile politique.

Quelle décision prendra-t-il dans le cas du F.L.Q.? Quel que soit le jugement que l'on porte sur l'activité de ce mouvement, on peut difficilement contester qu'il avait un caractère essentiellement politique. L'objectif du F.L.Q. était l'indépendance du Québec, objectif qu'il a poursuivi avec des moyens condamnables assurément mais on ne saurait pour autant assimiler ses membres à des malfaiteurs de droit commun, à moins de faire entrer dans cette catégorie tous les hommes qui, pour des fins d'ordre national ou politique, recourent à la violence.

J. M. L.

La faute du jour...

Pas "annonces classées" mais PETITES ANNONCES

N'en déplaise au plus grand quotidien français d'Amérique, il n'y a pas, en français "annonces classées" mais de PETITES ANNONCES. Il ne peut exister "annonces classées", que dans un... classeur où l'on range dans un ordre donné les panneaux portant des formules d'excuses ou d'explication, pour usage au théâtre par exemple ou à la télévision, en cas d'incident "technique". La publicité pour sa part ne connaît que les grandes et les PETITES ANNONCES. Notons en passant que les grands établissements de commerce de détail où l'on trouve de tout ou presque ne sont pas des "magasins à rayons" (!) mais bien de GRANDS MAGASINS.

lettres au DEVOIR

Lettre ouverte à Air-Canada

Messieurs, Le nouveau jour de ce mois, je voyageais à bord de l'un de vos avions de Montréal à Sept-Îles via Québec. Mon épouse et moi-même avons constaté que votre hôte ne parlait pas le français; croyez-vous la chose logique? Je crois comprendre que vous êtes une Compagnie de la Couronne et que tous les citoyens du Canada incluant ceux du Québec sont appelés,

le cas échéant à défrayer les déficits d'opération. En conséquence, il me semble que la simple décente exigerait qu'on fasse preuve de plus de courtoisie envers les passagers qui ne voyagent pas par faveur dans vos appareils. J'apprécierais vos commentaires. (ROGER PINARD) 89 ave. Galt, Dorion, Qué.

Response d'un Anglophone à un avocat de l'unilinguisme québécois

In a letter to "Le Devoir" on August 14, M. Claude-P. Vigeant set forth his arguments for a unilingual Québec. I would ask M. Vigeant if he is also a supporter of a unilingual Canada. The arguments for a unilingual Québec and unilingual Canada are practically identical. If M. Vigeant believes in one, then surely he believes in the other.

To illustrate, I quote the first paragraph of his letter; observe the result if one substitutes the word in brackets for the word preceding it.

"Je ne le croyais pas, mais il y a des Québécois (Canadiens) francophones (anglophones) qui s'opposent à la rétrocession (français) (anglais) au Québec (Canada)! Plus de 60 pour cent des Québécois (Canadiens) ne parlent que le français (anglais), et pour eux s'opposer à l'unilinguisme français (anglais), c'est travailler contre leurs propres intérêts." Etc.

M. Vigeant cannot understand how anyone could oppose a unilingual Québec. If, however, he can see how it IS possible for some people (perhaps even himself) to oppose a unilingual CANADA, then perhaps he will reconsider his position.

Please do not misunderstand me, Sir, I most certainly do not want to give a unilingual Canada. But I do wish to show the flaws in M. Vigeant's "logic".

John H. MYERS, Halifax, N.S., August 14, 1963

The Editor, "Le Devoir" Dear Sir,

I am a college student from Dalhousie University, My Montreal address is 3438 Peel St. My phone number is 849-031.

I am afraid that while I can read French without too much difficulty, I do have some trouble writing in it. I asked a French-Canadian friend of mine to translate this letter, but he declined, on the grounds that my letter would attract more "interest" if it were in English. Perhaps so, perhaps not. In any case, if you are fit to translate it, or not to publish it at all, I shall not object.

Thank you for your attention. Yours respectfully, J. G. Myers

de l'exil autant que la dénonciation des abus et des scandales du système. Quant aux missions nord-américaines, placées en porte-à-faux, elles s'efforcent d'apporter la population, plus qu'au gouvernement, une aide économique, de contribuer au financement des grands travaux publics, d'implanter des écoles rurales pilotes, de multiplier les études techniques. Elles savent fort bien que les résultats de leur aide et de leurs travaux iront s'inscrire au crédit d'un régime qui toujours menace d'asphyxie. Sur le plan technique, des exemples de réussites seraient plus aisés à dénombrer: les communautés mnémotiques, installées ici depuis près de quarante ans, ont trouvé la solution à de difficiles problèmes d'acclimatation dans des colonies japonaises installées dans le Chaco, sont parvenues à organiser la culture de la canne à sucre et à implanter une industrie sucrière. La route ouverte entre la capitale et Foz-de-Igazu, au-delà du Paraná, a aussi provoqué la mise en exploitation de terres conquises sur la forêt.

Entre la prodigieuse personnalité du peuple guarani et son actuelle condition, le contraste est douloureux. Peut-être l'image de son drame nous fut-elle donnée dans ce restaurant de la périphérie où, tard dans la soirée, quelques hauts personnages du régime virent banquerout. L'atmosphère était celle d'un repas de bons vivants enterrant une vie de garçon, si l'on néglige le fait que plusieurs poches étaient gonflées et que des gardes du corps disposés aux tables voisines se tenaient prêts à toute éventualité. Virent alors un harpiste et un guitariste, lesquels, sur un coup d'oeil du maître d'hôtel, jouèrent pour les officiels la "Polka des colorados". Puis après ce coup de chapeau réglementaire, les musiciens devinrent les interprètes de leur terre. Sur la harpe garantie par un long câble de résistance, les doigts du métis aux traits fortement indiens se mirent à courir et le guitariste entama la complainte de la mère, dont le fils part pour la guerre du Chaco. Les deux instrumentistes avaient fermé les yeux, tout entiers livrés à leur jeu, et les paroles guaranies évoquaient la douleur, la séparation, le danger et la mort, pendant que le général et le directeur s'en contentaient de bien bonnes.

Louis MERCIER

(1) Le guarani, de difficile circulation dans les colonies paraguayennes, est officiellement coté à 125 pour un dollar. Au marché parallèle, il s'échange à 145. (Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde").

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919 Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trésorier: Arthur LeFebvre; Directeur de l'Information: Michel Roy. "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie, responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Affiliés aux services de la Presse Canadienne: \$25. Edition du samedi: \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de Te classe de la présente publication. Téléphone: Victor 4-3561

Commando contre Cuba; Londres et Washington tentent de freiner le mouvement anticastriste

Tandis qu'à Washington, le président Kennedy affirmait hier que les Etats-Unis ne sont pas indifférents à la présence de plusieurs milliers de militaires soviétiques à Cuba. La Havane accusait Washington d'être "directement responsable" d'une attaque, par des vedettes armées, contre une usine du littoral septentrional.

C'est au cours de sa conférence de presse que le président des Etats-Unis a parlé de Cuba et de la présence russe en cet endroit. Il a révélé que le nombre des militaires soviétiques avait diminué mais que la présence de quelques milliers d'entre eux ne laisse pas d'attirer la vigilante attention de Washington.

Les protestations de La Havane, d'autre part, font suite à une attaque lancée par des adversaires du régime castriste qui, montés sur des vedettes de haute mer et armés de bazookas, ont lourdement endommagé une usine de produits chimiques. Les projectiles auraient abîmé des réservoirs et des conduites, mais personne n'aurait été blessé.

Selon La Havane, c'est le troisième "acte de piraterie" contre le pays en 72 heures. Le gouvernement cubain estime que ces coups de main

laissent présager de l'imminence d'une nouvelle invasion appuyée par les Etats-Unis. Pour La Havane, en effet, les anticastristes ne pourraient mettre leurs projets à exécution sans l'appui des Etats-Unis.

Pendant ce temps, à Londres, on apprenait que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ouvrent de concert pour empêcher les adversaires du régime de La Havane, de se servir des îles britanniques des Antilles comme bases de leurs attaques contre Cuba.

Le Foreign Office, dans un communiqué très mesuré, a fait savoir que des conversations à ce sujet s'étaient tenues ces jours-ci à Nassau entre fonctionnaires américains et britanniques, tandis que la Royal Navy et la garde côtière américaine travaillent en collaboration.



HOMMAGE À BIDAULT

RIO DE JANEIRO. — M. Georges Bidault, ancien président du Conseil français, a reçu un diplôme honoris causa de l'université du Brésil. Exilé au Brésil, M. Bidault a obtenu ce diplôme pour son "action dans la lutte contre le totalitarisme nazi, comme héros et authentique chef de héros", a déclaré cette université. M. Bidault, ancien chef civil de l'Organisation de l'Armée secrète, s'est réfugié en avril dernier au Brésil, après que plusieurs pays européens, dont l'Allemagne occidentale et le Portugal, lui eurent refusé l'asile politique.

UNE MOSQUÉE S'EFFONDRE

NAGAPUR — On apprenait hier soir qu'une cinquantaine de personnes, de femmes et des enfants pour la plupart, avaient péri dans l'effondrement d'une mosquée, à 85 milles de Nagapur, au sud-ouest. Selon l'agence de presse qui a diffusé la nouvelle, au moins 100 autres personnes seraient blessées. Il y avait environ 300 personnes en prière dans la mosquée, lorsque le bâtiment s'effondra. Les secours s'organisent.

LÉO PROTESTE

LEOPOLDVILLE — Le gouvernement de M. Adoula a officiellement sommé Bruxelles de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des Congolais installés en Belgique. Cette demande fait suite à des incidents survenus ces jours derniers et au cours desquels deux établissements fréquentés par des Congolais (un hôtel et une salle de danse) ont été le théâtre de l'explosion de grenades. Le groupe terroriste qui s'attribue ces méfaits a fait savoir par tracts que des gestes du genre seront posés en représaille, chaque fois qu'un ressortissant belge au Congo fera l'objet de menaces ou de mesures policières injustifiées. Hier, le gouvernement de Léopoldville a abordé le problème au cours d'une réunion du Conseil. A l'issue de celle-ci, un communiqué a été publié, dans des termes très sévères.

LA CRISE À BRAZZA : OEUVRE ÉTRANGÈRE ?

CONAKRY — Dans un nouveau discours qu'il a prononcé au cours d'une réunion du Conseil national de la révolution, à Kankan, Guinée orientale, M. Sékou Touré, président de la République de Guinée, a déclaré que les événements du Congo-Brazzaville avaient été décidés hors d'Afrique et procédaient de méthodes semblables à celles qui avaient provoqué le récent coup d'Etat togolais.

LE NAUFRAGE D'OKINAWA

TOKYO. — Des plongeurs ont repêché les cadavres de 64 personnes qui avaient péri dans le naufrage d'un bateau-passeur au large d'Okinawa, dimanche. Il y avait 271 personnes à bord, croit-on. A l'heure qu'il est, on compte 142 rescapés et 63 personnes manquant encore à l'appel. Toutefois, la liste des passagers étant incomplète, il se peut que 40 personnes de plus aient péri.

JUSTICE CÉLESTE

TOKYO — Quelque 200 délégués et observateurs, venus de 101 pays, ont entamé hier, dans la capitale nipponne, une conférence au cours de laquelle seront discutés les moyens de combattre ce que l'on a appelé "la piraterie de l'air" ainsi que tous les délits susceptibles de se produire à bord d'avions en vol. Il s'agit d'une conférence internationale d'un droit... dans les airs.

FORMOSANS EN CHINE

TAIPEI — Selon une source officielle, 15 groupes de militaires nationalistes chinois bien entraînés auraient débarqué sur le continent chinois du 17 mai à fin juillet cette année. Les commandos nationalistes, qui sont chargés d'opérations de harcèlement contre la Chine populaire seraient formés d'une quinzaine d'hommes chacun. Tous jours selon cette source d'information, les coups de main des commandos nationalistes ont été couronnés de succès, en raison, notamment, de l'appui qu'ils reçoivent de la population civile.

COMLOT À RABAT

RABAT — Selon une source digne de foi, sur environ 130 personnes arrêtées le 16 juillet dernier à Casablanca après la découverte du complot contre la vie d'Hassan II, une centaine ont été mises en liberté. De même source, on affirme que 27 personnes ont été accusées d'avoir complotté pour assassiner le roi Hassan, menacer la sécurité intérieure de l'Etat et former une association de malfaiteurs. Parmi les accusés figuraient trois députés élus en mai dernier.

RÉPRESSION SANGLANTE

HONG-KONG — Selon des nouvelles parvenues à Hong Kong, 400 ouvriers détenus dans un "camp de réforme en Chine populaire" auraient été tués par la troupe à la suite d'une rébellion. La nouvelle se base sur des témoignages de réfugiés, mais n'a pas été confirmée. On souligne toutefois que si la chose est exacte, elle n'est pas courante.

NOUVELLE CAUSE DE FRICTION La Chine accuse l'URSS d'appuyer les Indiens

PEKIN. — Pour la première fois, le gouvernement de la Chine communiste a accusé le gouvernement soviétique de prendre parti pour l'Inde dans le conflit qui oppose ce dernier pays à la Chine au sujet du tracé des frontières. En même temps, Pékin a qualifié de mensongères les prétentions de Delhi selon lesquelles il y aurait de nouvelles concentrations de troupes chinoises le long des frontières sino-indiennes.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministère chinois des affaires étrangères, dit que les gouvernements asiatiques et africains ont des rumeurs mensongères répandues par le gouvernement indien et que "même les pays impérialistes d'Occident les prennent avec un grain de sel et estiment que l'Inde exagère". Et d'ajouter: "En fait, seule la presse officielle de l'Union soviétique fait largement écho aux prétentions de Delhi et laisse faussement entendre que c'est la Chine et non l'Inde qui entretient la tension et refuse de régler à l'amiable la question des frontières".

LE DÉMANTÈLEMENT DES BASES MILITAIRES L'URSS et l'Occident ont des thèses diamétralement opposées

GENÈVE. — M. Semyon Tsarapkin, représentant de l'URSS à la conférence de Genève sur le désarmement, a demandé hier que les bases militaires situées en territoire étranger soient démantelées au cours de la première phase du désarmement, même si elles n'abritent aucune force militaire.

Dans une attaque en règle contre les bases militaires situées aux confins de l'URSS, M. Tsarapkin a affirmé qu'elles représentent "une des causes principales de la tension existant dans le monde".

A l'issue de l'intervention de M. Tsarapkin, un porte-parole

britannique a déclaré que les mesures envisagées par le représentant de l'URSS étaient "dirigées en grande partie contre la Grande-Bretagne", car elles portent sur des accords de défense que le gouvernement de Londres pourrait passer avec d'anciens territoires dépendants, comme par exemple la Fédération de Grande Malaisie.

De l'avis des puissances occidentales, démanteler toutes les bases militaires situées en territoire étranger au cours de la première des trois phases du désarmement aboutirait à créer un dangereux déséquilibre. Elles proposent, en conséquence, le démantèlement de certaines bases au cours de la seconde phase et du reste au cours de la troisième et dernière étape.

Accusation de piraterie syndicale

OTTAWA — Un conflit a éclaté, hier, parmi les dirigeants de diverses organisations de fonctionnaires fédéraux quand un groupe a accusé un second de lui enlever des membres. Le conflit survient à la veille des pourparlers de fusion. Quelque 7,500 employés du ministère des Affaires des anciens combattants représentés par l'Association nationale des employés du DVA, sont impliqués dans ce conflit "inter-syndical". Dans un communiqué remis à la presse ce matin, M. W. L. Grey, secrétaire-exécutif de l'association, accuse l'Association du service civil du Canada d'avoir effectué des raids parmi ses membres.

MESSAGER demandé

à plein temps, semaine de cinq jours. Voir M. Lefebvre, journal LE DEVOIR 434 est, Notre-Dame

ATTENTION

Monsieur William Houde, agronome, président de la "WILLIAM HOUE LIMITEE", manufacturier d'engrais chimiques à LAPRAIRIE, P.Q., vient de nous annoncer que, malgré l'incendie important subi dans l'une de leurs usines le 16 août au matin, leurs livraisons d'engrais ne seront pas affectées.

William HOUDE, président.

RAPPROCHEMENT SIGNIFICATIF MOSCOU-BELGRADE

Khrouchtchev et Tito veulent développer entre leurs pays une très étroite coopération

BELGRADE. — C'est un accueil extrêmement chaleureux que le chef de l'Etat et le peuple yougoslaves ont réservé hier au premier ministre Khrouchtchev lors de l'arrivée de celui-ci dans la capitale de la Yougoslavie. A travers les grandes artères pavées aux couleurs nationales et soviétiques, des dizaines de milliers de Yougoslaves ont crié: "Vive Tito, vive Khrouchtchev", "vive l'amitié entre l'URSS et la Yougoslavie", alors qu'ils passaient le cortège officiel en tête duquel se trouvaient, dans une voiture découverte, Tito et "K".

Au moment où l'avion emmenant le chef du gouvernement soviétique se posait sur la piste, une batterie lançait une salve de 42 coups de canon. Tito s'avança jusqu'au débarcadère et embrassa "K" lorsque celui-ci descendit de l'avion. Les deux hommes passèrent ensuite en revue une garde d'honneur composée d'unités des trois armées.

Dans son discours de bienvenue, le maréchal Tito a salué les efforts du gouvernement soviétique en vue de faire triompher la thèse de la coexistence pacifique et a dit que la Yougoslavie applaudissait à ces efforts. "L'Union soviétique, a-t-il dit, s'efforce par une politique de raison et par des ententes constructives entre pays et groupes de pays d'assurer la coexistence pacifique afin d'empêcher les forces de la réaction de plonger l'humanité dans une catastrophe nucléaire indescriptible".

(Les observateurs ont vu là une allusion à la Chine rouge). Dans sa réponse, Khrouchtchev a rendu un vibrant hommage à la "Yougoslavie socialiste" (autre riposte à la Chine qui prétend que le régime de Tito a trahi le socialisme) et a dit que lui-même et ses collaborateurs souhaitent poursuivre les discussions fructueuses déjà amorcées sur le renforcement de la coopération entre les deux pays.

Absence significative On se rappellera que Tito s'est rendu à Moscou en décembre dernier afin d'inaugurer une ère nouvelle et amicale dans les relations entre l'Union soviétique et la Yougoslavie. Cette fois, les deux hommes d'Etat seront certainement amenés à aborder le grave problème soulevé par la crise entre la Chine et l'URSS et le danger d'un éclatement du mouvement communiste international.

On a remarqué l'absence, lors de l'arrivée de "K" des chargés d'affaires de la Chine et de l'Albanie alors que les autres chefs de missions diplomatiques accrédités à Belgrade étaient présents; l'ambassade de Chine était représentée par le deuxième secrétaire.

Tito et "K" se sont ensuite rendus dans une villa de la banlieue de Belgrade où ils auront des entretiens pendant deux jours. Par la suite, le chef du gouvernement soviétique se rendra dans diverses régions de la Yougoslavie et notamment à Skopje, ravagée par un tremblement de terre. Enfin, ils s'embarqueront à bord du yacht de Tito à destination de Brioni, île du nord de l'Adriatique, où le chef de l'Etat yougoslave a un domaine particulier.

Les cercles diplomatiques ne manquent pas de faire certains rapprochements à l'occasion de la visite de "K" en Yougoslavie et devant le climat d'amitié qui se manifeste entre les deux pays.

PROFESSEUR MASCULIN DEMANDE

avec expérience et diplôme pour l'enseignement au secondaire (convention collective). Pour informations: M. Pierre Demers, 658-1779 ou 658-8348.

COMMISSION SCOLAIRE DE FORT CHAMBLY 106, rue Bourgogne Fort Chambly

Israël réclame la réunion du Conseil de sécurité

JERUSALEM — Le gouvernement israélien a décidé hier, au cours d'une réunion extraordinaire, de demander la convocation du Conseil de sécurité pour examiner la nouvelle crise dans les rapports entre l'Etat juif et les pays arabes et notamment ce que le gou-

vernement d'Israël qualifie d'"agression de la part de la Syrie".

Les voleurs du train postal auraient gagné l'Europe continentale

LONDRES — Scotland Yard a lancé une vaste opération de poursuite à travers toute l'Europe, pour tenter de retrouver 10 suspects qui, semble-t-il, se sont partagé la moitié du butin d'un vol sensationnel perpétré dans un train postal, voici deux semaines.

Depuis lors, les inspecteurs du Yard, avec la collaboration de toutes les polices du Royaume ainsi que de l'Interpol, n'ont guère chômé. Cette activité fébrile devait de mettre la main sur quelques suspects ainsi que sur une bonne partie des \$7,800,000 volés dans le train.

Aux dernières nouvelles, les 10 suspects se seraient réfugiés sur le Continent, porteur chacun de leur part d'un magot encore appréciable. Pour éviter que ne transpirent des renseignements que la police a intérêt à garder secrets pour ne pas éveiller la méfiance des fugitifs, le chef des opérations, le commissaire principal, Thomas Butler, a annulé deux conférences de presse qui avaient été convoquées.

On a toutefois pu apprendre que le Yard connaît à présent les chefs de la bande qui a réalisé le plus spectaculaire vol de l'histoire d'Angleterre.

C'est la veuve d'un policier de Bournemouth qui aurait mis les inspecteurs sur la piste qui leur a permis de retrouver \$423,000. Selon l'usage, cette dame recevra probablement une prime de 10%. Mme Clark a cependant déclaré qu'elle ne voulait pas de cette prime. Quarante-deux mille dollars, en effet, lui semble une somme trop importante pour l'indemniser du simple coup de fil qu'elle a donné.

Année scolaire 1963-1964

L'ouverture des classes de LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL aura lieu le mardi 3 septembre 1963 à 9 heures du matin

Le secrétaire, Paul-E. ALIN

LE NOUVEAU DISQUE DE CLAUDE LÉVEILLÉE

12' HI-FI. Fl. 303 VOL. 2 Rég. \$4.20 pour \$2.99

● Le dit rien ● L'hiver ● Avec nos yeux ● Frédéric ● Taxi
● Tu m'auras donnée ● Je viendrai mourir ● Coffre d'automne
● Comme guitare ● Par delà les âges.

AU MEME BAS PRIX: Vigneault — Julien — Ferré — Gauthier — Brassens, etc... Brel — Leclerc — Aznavour — Clay — Dalida — Mills Davis — Brubeck — Mulligan Cugat — Ken Griffin — Mahalia Jackson — Greco — Catherine Sauvage

MONTROSE COMMANDES POSTALES 50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage. Taxe en plus.

1618 EST, BELANGER — RA. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 10 h. p.m.

NEW-YORK c'est la porte à côté PAR AIR CANADA



...et dans un avion d'Air Canada, vous vous sentez chez vous! En fait, vous êtes chez vous: vous y trouvez une ambiance et un confort authentiquement canadiens; le personnel connaît vos goûts, et vos habitudes. Rapides, fréquents et peu coûteux (\$50 aller-retour, classe économique), les vols d'Air Canada mettent vraiment New-York à la porte de Montréal; profitez de ce voisinage!

Adressez-vous à votre agence de voyage ou téléphonez à AIR CANADA: HU. 9-3411.

VOYAGEZ À LA CANADIENNE PAR AIR CANADA

TRANS-CANADA AIR LINES

Pour votre plaisir, le quart d'heure d'Air Canada "GHEZ MIVILLE", reprendra en septembre.

théâtre • musique • cinéma • variétés

La "menace" de la Corporation Sir Georges-Étienne Cartier

Par Jean HAMELIN

Ainsi donc la Corporation Sir Georges-Étienne Cartier recourt finalement au chantage pour faire céder l'Union des artistes de Montréal.

Une telle démission, un mois avant l'ouverture, ne nous surprend guère. Elle démontre de façon éclatante l'incapacité fondamentale de la Corporation Sir Georges-Étienne Cartier à administrer à la satisfaction générale cette fameuse Place des arts qui sera bientôt une réalité.

Car tout a été mal engagé dès le départ, et cela ne fait que continuer. La roue tourne, c'est-à-dire qu'elle ne tourne pas. Dès la nomination de M. Silas Edman à la direction de la salle, il était bien évident qu'une gaffe monumentale avait été commise.

Il semble que depuis les directeurs se sont affolés et qu'ils ne savent plus où donner de la tête. Les replâtrages effectués, par suite des protestations de la presse et du public, au programme préalablement annoncé, en font foi.

artistique montréalais n'est représenté que par un ancien commis de la Philharmonique de New-York.

Et puis, si ce fameux Festival d'ouverture de la Place des arts n'avait pas lieu, qu'y perdriions-nous? Peu de choses en somme! Une audition de moins de la "Neuvième Symphonie" et du "Requiem", de Verdi, cela ne changera pas grand-chose à la vie musicale montréalaise, et comme ce festival n'en est pas un en réalité, mais une adjonction plus ou moins maladroite de spectacles dont la plupart n'ont aucun caractère festivalier, je ne vois pas en quoi il faudrait en tirer des sanglots longs comme les violons de l'automne.

Cela ne prouve, en définitive qu'une chose, l'impossibilité dans laquelle se trouve la Corporation Sir Georges-Étienne Cartier d'administrer à la satisfaction de l'intéressé public, la Place des arts.

Ces messieurs rendraient un immense service à la Place des arts en rentrant chez eux. Nous en avons assez de leurs bourdes. Qu'ils retournent à leurs chiffres et à leurs camions!

Il est manifeste qu'une seule solution s'impose: la municipalisation ou l'étatisation par la province de la Place des arts avec un administrateur compétent et un directeur artistique qui saura agir dans le meilleur intérêt du public montréalais.

Dans un mois nous aurons une vaste salle de concerts: nous voulons dès maintenant que ce ne soit pas seulement une "belle façade", mais un centre de la vie culturelle de la cité.

M. Lapointe craint d'avoir "prêché dans le désert"

Dans une causerie prononcée hier en anglais devant le Club Rotary de Montréal, M. Louis-A. Lapointe, président de la Corporation Sir-Georges-Étienne-Cartier, a déclaré que la ville de Montréal, "une des capitales du monde en ce qui concerne le tourisme, la beauté panoramique et la culture" avait besoin d'un "temple" qui soit la consécration de cette culture.

M. Lapointe a affirmé qu'il se battait pour la place des Arts depuis sept ans, mais qu'aujourd'hui, un mois seulement avant l'inauguration de la Grande Salle, il avait l'impression d'avoir souvent "prêché dans le désert".

Mais M. Lapointe est un optimiste: "Regardons droit devant nous, le soleil se lève et il brillera toujours, nous l'espérons, sur ce bel édifice."

Elizabeth Taylor a vu 'Cleopatra'

LONDRES. — Elizabeth Taylor s'est enfin rendue voir "Cleopatra" dans un grand cinéma de Londres. Mais elle est arrivée dix minutes en retard. Elle était accompagnée d'un groupe de 43 invités; Richard Burton n'était pas au nombre de ces derniers.

A un moment donné de sa causerie, M. Lapointe s'est demandé si la salle serait nationalisée. Il a répondu: "Je ne sais pas." Il a ajouté aussitôt qu'il y avait "du pour et du contre". Si jamais la chose vient à être discutée, chacun aura la chance de faire valoir ses vues.

M. Lapointe a fait des comparaisons avec le Lincoln Centre, de New York, disant que son coût s'établissait à \$160 millions et que ce n'était pas fini. M. Lapointe a dit que le gouvernement provincial, la ville de Montréal et les citoyens avaient fourni \$6 millions et demi, et qu'il avait la garantie de la ville pour le reste du coût de la Grande Salle.

Le président de la Corporation Sir-Georges-Étienne-Cartier a souligné qu'il était confiant de mener l'affaire à bonne fin et qu'il avait été pressenti pour la construction d'un important complexe commercial sur le flanc ouest du terrain de la place des Arts.

T. N. M. REPENTIGNY

Ce soir, à 9 h. La Vengeance d'une orpheline Russe. Au Centre d'Art de Repentigny le lundi 26 août et les 2 et 9 septembre.

MASCOTTE QUATRE DERNIÈRES REPRESENTATIONS DE MASCOTTE es soir à 8.30 p.m. AU PARC LAFONTAINE

RETENUE A L'AFFICHE EN 3e SEMAINE TRIOMPHALE!

"ORFEU NEGRO" GAGNANT DU GRAND PRIX DU FESTIVAL DU FILM A CANNES. "CRI D'ANGOISSE" AU THEATRE EMPIRE

Les 4 Suites de Bach par Alexander Broff

La dernière manifestation musicale du 28ième Festival de Montréal sera un concert entièrement consacré à Bach et comprenant les quatre Suites pour orchestre jouées par l'Orchestre de chambre McGill, sous la direction de son chef régulier, Alexander Broff.

Dans la Suite No 1, en do majeur, on entendra, Melvin Berman et Pietro Masella, hautbois, Rodolfo Masella, bassoniste et Kelsey Jones, claveciniste. Dans la Suite No 2, en si mineur, pour flûte et cordes, le soliste sera Wolfgang Kander, première flûte

de l'Orchestre Symphonique de Montréal depuis six ans. Il vint au Canada de Hollande, en 1953. Il a fait ses études à Paris avec Marcel Moyse et il a été membre de l'Orchestre de la radio hollandaise.

La Suite No 3, en ré majeur, est écrite pour deux hautbois, trois trompettes, timbales et cordes. En plus de MM. Berman et Masella, on entendra Jacques LeComte, James Ranti et Jean-Louis Chatelet, trompettes; ainsi que Louis Charbonneau, timbalier.

Dans la Suite No 4, également en ré majeur, Pierre Rolland, hautbois, se joindra à MM. Berman et Masella, pour constituer le groupe des solistes qui réunit également trois trompettes. Dans les quatre suites, Yaela Hertz, violoncelle de l'Orchestre de chambre McGill, se fera entendre comme soliste.

Mort de la violoniste Kathleen Parlow à 73 ans

OAKVILLE, Ont. — Kathleen Parlow, l'une des meilleures violonistes d'origine canadienne, est décédée à 73 ans des suites de la fracture d'une hanche. Elle avait été hospitalisée à Oakville, il y a trois semaines.

Née à Calgary, et très tôt considérée comme enfant prodige, elle avait étudié avec les plus grands violonistes et fait des tournées en Amérique du Nord et en Europe. Elle était revenue s'établir au Canada en 1941. Depuis lors, elle s'était bornée à enseigner et à donner des concerts au pays.

Kathleen Parlow commença ses études musicales à San Francisco. Elle avait donné son premier concert à l'âge de six ans. Plus tard, elle avait étudié à l'ancien Conservatoire impérial de Saint-Petersbourg avec Leopold Auer, le maître de Misha Elman, de Heifetz et de Milstein. C'est à l'âge de 17 ans, à Berlin, qu'elle avait fait officiellement ses débuts en concert.

Elle a presque constamment donné des récitals en Europe entre les deux guerres mondiales, mais elle a joué aussi comme soliste avec les principaux orchestres américains. Pour certains critiques, elle était la plus grande violoniste féminine au monde.

A son retour au Canada en 1941, elle avait formé avec Sir Ernest MacMillan et la violoncelliste Zara Nelsova un trio qu'elle avait appelé le "Trio canadien". Puis elle forma pour Radio-Canada principalement le Quatuor à cordes Parlow. Elle faisait partie depuis 1941 du personnel enseignant du Conservatoire de musique de Toronto.

Un miracle cinématographique... un chef-d'oeuvre! LES DIMANCHES DE VILLE D'AVRAY Le Parisien Dernière semaine AIR CLIMATISE

Série d'Opérettes demain SEULEMENT UNE REPRESENTATION A 8 H. 50 THE GREAT WALTZ de JOHANN STRAUSS l'a LOUISE RAINER • FERNAND GRAVET



PREMIÈRE DE "TURCARET", CE SOIR. — "Turcaret", comédie de Lesage, sera présenté pour la première fois, ce soir à 8h.30, à la Comédie-Canadienne, sous les auspices des Festivals de Montréal.

Broadway consacre l'avant-garde

Par Najim KATTAN

Les critiques dramatiques de New York viennent de décerner le prix de la meilleure pièce de l'année à l'oeuvre d'Edward Albee, Who's afraid of Virginia Woolf. Ce choix s'imposait car en dehors des importations de pièces britanniques, des adaptations de pièces françaises et des comédies musicales, la saison théâtrale du Broadway était d'une médiocrité criante.

La femme est vulgaire, violente, égoïste. Son mari a, à petit, perdu toute dignité et toute force. Il s'est laissé envahir par cette femme ambitieuse qui avait un compte à régler avec les hommes et il était le numéro sur lequel son choix arbitraire est tombé. Leur mariage absurde est le résultat de phantasmes et de fausses illusions.

Tout au long de la soirée, ils précèdent, chacun de leur côté, à un désabailage mental qui aurait été insoutenable sans l'humour féroce d'Albee. Même l'enfant dont ils parlent n'est que le produit de leur imagination, une simple invention qui s'ajoute à l'irréalité foncière de leurs rapports. Les années n'ont fait qu'envenimer ce qui n'était que faux calcul.

La guerre des sexes L'intrigue de la pièce se résume à peu de chose. Un homme et une femme mariés depuis fort longtemps, invitent

un jeune homme à venir terminer la soirée chez eux. Le long dialogue entre les deux protagonistes Martha et George, est un violent réquisitoire entre la famille et le mariage conçus aux Etats-Unis. C'est la guerre de sexes dans sa crudité la plus cruelle.

La femme est vulgaire, violente, égoïste. Son mari a, à petit, perdu toute dignité et toute force. Il s'est laissé envahir par cette femme ambitieuse qui avait un compte à régler avec les hommes et il était le numéro sur lequel son choix arbitraire est tombé. Leur mariage absurde est le résultat de phantasmes et de fausses illusions.

Tout au long de la soirée, ils précèdent, chacun de leur côté, à un désabailage mental qui aurait été insoutenable sans l'humour féroce d'Albee. Même l'enfant dont ils parlent n'est que le produit de leur imagination, une simple invention qui s'ajoute à l'irréalité foncière de leurs rapports.

Le jeune couple, Honey et Nick, sont encore plus pitoyables que leurs aînés car ils ont

commencé par se résigner à leur sort, ils ont accepté le mensonge qui est le fondement de toute vie de couple. Nick est déjà un mort-vivant et Honey n'est pas sortie des limbes puisqu'elle est demeurée enfant.

Famille = prison La pièce ne se réduit pas, cependant, à une critique féroce de la famille américaine.

Albee va plus loin. Il voit la tragique solitude des êtres humains. À l'adolescence, tandis qu'ils sont en possession de tous leurs rêves, l'idéal qui est proposé aux jeunes Américains, c'est la vie de famille. Ils cherchent à briser les murs de leur prison et accueillent la compagnie d'un partenaire comme une bouée de sauvetage. Mais la famille, avec ses règles, ses lois, ses limites, ses obligations, érige une prison qui ne fait même pas oublier celle de la solitude foncière des êtres.

Si les dramaturges qui ont précédé Albee ont tous traité du même sujet, ils n'aboutissent pas au même point. Chez Tennessee Williams, c'est la violence qui est l'issue. Chez William Inge, le pathétique et la sentimentalité ne sont qu'un masque de l'illusion. Albee se rapprocherait davantage de ce qu'on appelle le théâtre de l'absurde de Beckett et de Pinter si derrière les rires et les sarcasmes il ne cachait des ressources inépuisables de compassion et de tendresse.

Fils adoptif L'ascension vertigineuse d'Albee à la célébrité n'a rien de surprenant dans un pays où les réussites rapides sont choses courantes.

Albee est un fils adoptif d'une famille très riche. Il semble que ses parents adoptifs ressemblent à tous les couples qu'il met en scène. Père vétilleux et envahissant, mère autoritaire et envahissante, la conquête de l'homme ressemble étrangement à un acte de vengeance et d'expiation à la fois. A sa mort, cet homme a laissé un vaste héritage au jeune Albee qui n'a jamais réussi à rester dans une école sans qu'il en soit renvoyé. Il a fait plusieurs métiers et c'est à l'âge de trente ans qu'il a écrit sa première pièce, "Histoire de Zoo", qui fut jouée à Berlin avant d'avoir été acceptée par un metteur en scène américain.

La mère d'Albee n'a plus aucun contact avec ce fils qui ne semble jamais avoir pardonné à ses véritables parents, qu'il n'a jamais connus du reste, de l'avoir abandonné. Le succès d'Albee fut aussi rapide que phénoménal. Cependant son importance et sa signification ne tirent pas leur élément de force uniquement dans ses dons d'écrivain. Avec trois ou quatre autres jeunes dramaturges (Jack Gelber, Arthur Kopit, Jack Richardson), il est l'un des rares dramaturges et écrivains américains de la jeune génération qui ait su non seulement capter les tourments souterrains d'angoisse qui traversent l'âme américaine, mais aussi en donner une expression percutante.

Horaire des spectacles

Table listing theatre and cinema programs including 'The Great Waltz', 'Turcaret', and various plays at venues like Théâtre de la Poudrière and Théâtre de l'Estrelle.

HORAIRE DE LA TÉLÉVISION

Table listing television programs on channels CBFT, CFCF, and CBMT, including shows like 'Let's Talk About', 'The Tonight Show', and 'The Tonight Show'.

Emotions! dimanche 2 h. 15 | ce soir 8 h. 15 PARC Richelieu CE SOIR: Soirée des dames — Dames admises gratuitement.

L'univers féminin



Les adolescentes SUR le CHEMIN des ÉCOLIERS

NEW-YORK — Ce sera bientôt la rentrée des classes, et les adolescentes qui reprendront le chemin du collège, se rendront compte que l'engouement pour le style "petit garçon" dure toujours.

Dans une collection présentée en avant-première à New-York, cette tendance était marquée mais avec un accent britannique.

Les étudiantes américaines peuvent choisir les culottes et casquettes "Oliver", et les chapeaux à la Sherlock Holmes, les vestes et manteaux de garçons, les jaquettes de chasse, le pantalon à revers et les bas aux genoux.

Les accessoires sont assortis à la même idée sur le plan vestimentaire, avec des sacs en

bandoulière, des cravates "ascot", des cols enroulés, et des chemises à boutonnière d'allure masculine.

Les tissus, sauf pour les robes du soir, sont également empruntés aux garçons. On voit des flanelles à texture rugueuse, des tweeds, des chandails de mohair, des manteaux en poil de chameau.

À l'automne, le campus sera égayé de couleurs brillantes et de teintes combinées, comme le rouge vin avec le rose, le bleu pâle ou le ton or, ou bien une nuance sarcelle avec le vert mousse et or.

Allure militaire

La maison de haute couture Originala mettait également sur le marché des modèles convenant spécialement aux

adolescentes. Ces dernières adopteront probablement le style militaire, l'uniforme d'officier avec les épaulettes et le corsage boutonné, les manches militaires, les coutures en relief qui caractérisent plusieurs manteaux de gabardine de ce couturier.

Des bottes à la cheville, portées avec des pantalons, ou de hautes bottes au genou, de même que des chapeaux "Fedora" et casquettes, complétaient ce thème.

La maison Originala présentait alternativement avec les manteaux de type masculin, un nombre égal de vêtements très ajustés mettant en valeur les charmes du sexe faible. Ces redingotes confectionnées en laine ou tweeds, comportaient pour la plupart

le double revers, l'encolure ronde et les manches coupées à même le corsage.

Le matelassé noir ou blanc était utilisé pour les somptueux manteaux du soir. A tout prendre, bien que cette collection présentait certains détails rappelant la garde-robe de monsieur, la silhouette des jolis mannequins qui faisaient voir ces créations, était indiscutablement féminine.

Il est certainement faux de prétendre que la mode des teenagers est uniquement composée de "jeans", gros tricots et chapeaux masculins. Ce marché de la mode est aujourd'hui un élément commercial trop important pour que les manufacturiers aussi bien que les couturiers l'oublient.



Pardessus croisé en shetland bourru TERCYRL brun de Moreau. Doublure de manteau et jupe de même tissu, couleur sable. Création Webé; chapeau Jean Barthel.

Sage-femme: mélier dorénavant inconnu

ST-JEAN, T.-N. — Le rôle de la sage-femme aura bientôt complètement disparu dans les annales de Terre-Neuve, car ses services sont de moins en moins en demande depuis que l'île est devenue une province en 1949.

On y trouve maintenant l'hospitalisation et tous les avantages modernes.

Dans les avant-postes, on organise des maternités, et souvent on enregistre une dou-

zaine de naissances en 24 heures, dans les petits hôpitaux privés. Parfois, un nouveau-né est enroulé dans une couverture et placé dans un panier, en attendant une couchette disponible.

Il y a quelques années, chaque centre communautaire comptait au moins une sage-femme à qui on faisait appel pour les accouchements.

En général, ces femmes étaient très compétentes et faisaient leur travail sans l'aide d'un médecin ou d'une infirmière.

Mais, à présent, leur rôle se limite à certaines régions complètement isolées.

Connaissez-vous l'écrevisse scandinave ?

C'est dans une atmosphère de gaieté et de franche camaraderie où le vice-consul de Suède à Montréal, M. K. E. Anderson et son épouse avaient pris place, que des représentants de Norvège, Suède et Finlande, recevaient, lundi soir les journalistes pour inaugurer la Semaine scandinave actuellement en cours à l'Hôtel Windsor de Montréal.

L'attraction au menu était l'écrevisse scandinave, hors d'œuvre de luxe, qui avait été transportée vivante par la voie des airs par la Société aérienne scandinave, depuis la Finlande, spécialement pour cette semaine scandinave. Ce délicieux crustacé servi nature, après avoir été bouilli jusqu'à ce qu'il devienne rouge vif comme le homard - se consommait avec du pain français beurré et s'accompagnait de joyeux lampées d'Akvavit danois (eau-de-vie) ou de bière froide.

Si vous avez envie d'essayer ce hors d'œuvre de choix deux solutions s'offrent à vous: a) visiter l'exposition scandinave qui a lieu présentement à l'Hôtel Windsor, à Montréal, et fréquenter l'une des salles-manger de l'hôtel qui servent ce plat typique de Finlande, introuvable dans notre pays; b) faire des réservations à la ligne aérienne scandinave et vous payer le luxe d'un voyage en Norvège, Finlande, Danemark ou Suède lors de vos prochaines vacances.

MM. Finn Hagen Hanson et Guy Hotte, représentants de la ligne aérienne au Canada nous affirment que les voyages en pays scandinaves deviendront de plus en plus fréquents dès l'automne prochain. Afin de les faciliter, la SAS inaugurerait le 5 novembre prochain un vol sans escale Montréal-Copenhague. M. Hotte nous signale que la majorité des voyageurs pour la Scandinavie

Deux-pièces sport dessiné par Royal Casuals de Montréal. Pantalon et veste en suédine de couleur tan, corsage lacé. Chandail à encolure tortue. Cet ensemble étiquette syndicale a été présenté à "La collection nationale" de Toronto, au début de l'été et est actuellement en vente à Montréal et dans la province.

Huit des dix provinces canadiennes reconnaissent le principe d'égalité de salaires hommes-femmes

Québec et Terre-Neuve refusent ce droit aux femmes

Par Edna BLAKELEY de la Presse canadienne

Huit des dix provinces canadiennes possèdent une législation ouvrière basée sur le principe que, à travail égal, la femme doit recevoir un salaire égal. Mais ces lois sont-elles respectées?

Selon un relevé de la Presse canadienne, il semble que les organisations féminines, à travers le pays, sont d'accord pour dire que les lois existent, mais que beaucoup reste à être accompli.

Ainsi, elles notent que Terre-Neuve et Québec ne possèdent pas de lois d'égalité de salaires, et voudraient voir cette carence éliminée.

Également, il semble que ce soit toujours l'employée qui soit obligée d'engager des procédures pour obtenir justice. Parfois, la crainte de renvoi suffit pour maintenir des conditions d'inégalité.

La rédaction de certaines lois préoccupe les associations féminines, et récemment le premier ministre Pearson requerrait les avis de la Fédération canadienne des Clubs de Femmes d'Affaires et de professionnelles.

CARENES REMARQUEES

Les lois de Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard obligent les employeurs à payer des salaires égaux aux femmes pour un travail semblable à celui des hommes accompli dans un même établissement.

Selon les termes de la loi fédérale, qui s'applique à plus de 25,000 femmes employées dans les banques, les agences de communication et les chemins de fer, un salaire égal est versé pour "des emplois identiques".

Les mêmes mots sont employés dans les textes de la loi du Manitoba et de l'Alberta.

Dans un mémoire soumis au gouvernement, la Fédération demanda que ces mots soient changés pour ceux de "travail de type comparable".

Elle fit remarquer que la formulation actuelle est "une invitation directe à l'employeur pour définir de façon malhonnête les emplois, et les défi-

nir de telle façon qu'ils aient de la loi".

Par exemple, note le mémoire, une femme commis peut être payée moins cher qu'un homme commis, parce que celui-ci vend des blouses, des chandails et des vestes, alors que celui-là vend des cravates, des chemises et des souliers. Leur travail est de même type, mais non identique.

PRINCIPE ACCEPTE

Selon Gregory MacGill, une Torontoise présidente de la Fédération des Femmes ontariennes, ajoutant que depuis des années son Conseil demande au gouvernement que soit présentée une loi permettant à une association de louer des plaintes au nom d'un individu.

Elle admet que l'égalité des sexes est "contraire aux attitudes traditionnelles que nous avons apprises à adopter au Canada, et qui proviennent de l'époque où la femme canadienne était sans connaissance technique et professionnelle". Mais elle ajoute que "les conditions ont changé".

LES HOMMES INTERESSES

Intéressant au premier chef les femmes, la lutte pour l'égalité des sexes est cependant à plus d'un titre passionnante pour les hommes.

La livraison de juin de la revue de l'Union des travailleurs du Textile d'Amérique note que ce n'est un secret pour personne que le personnel féminin a servi à baisser les salaires des hommes et des femmes.

Dans les provinces où les lois antérieurement le principe, il existe également des moyens de faire enquête sur les violations. Les employeurs qui ne paient pas au moins le salaire minimum peuvent être mis à l'amende. Mais des rapports de partout au pays indiquent que les cas sont rares ou la dispute se rend jusqu'à la Cour.

Le fait que bien peu de cas de discrimination à l'endroit des femmes soient notés, en amène quelques-uns à se demander si dans la plupart des cas l'employée ne craindrait pas de faire état d'actes illégaux.

"Un individu peut facilement être victime de pressions énermes", note Mlle Margaret Ferguson, présidente du Conseil des Femmes ontariennes, ajoutant que depuis des années son Conseil demande au gouvernement que soit présentée une loi permettant à une association de louer des plaintes au nom d'un individu.

LA LOI MANQUE SON BUT

Dans la province de Québec, une des deux seules provinces où le principe du salaire égal n'est pas reconnu dans les lois, un porte-parole du ministère du Travail déclarait que la loi du salaire minimum ne fait pas de distinction entre employés et employées, mais que cette distinction était ordinairement faite au cours des tractations syndicales-patronales.

Selon M. Besner, gérant général de l'Union internationale des ouvrières du vêtement féminin, à Montréal, la loi du salaire minimum manque souvent son but.

"Elle est contournée, et les travailleurs exploités, particulièrement dans les domaines de la lingerie pour enfants où est employée une main-d'œuvre d'origine étrangère qui ignore souvent la législation".

Québec est divisé en deux régions quant aux salaires minimum: la zone I, celle du Grand Montréal, la zone II, le reste de la province. Dans la première, les salaires minima vont de 64 à 70 cents l'heure; dans la seconde, de 60 à 64.

FEMMES: 35 L'HEURE
HOMMES: 50 L'HEURE

À Terre-Neuve, seule province à avoir établi des taux différents pour hommes et femmes, le salaire minimum est de 35 cents l'heure pour une femme et de 50 cents pour un homme.

La Fédération terra-neuvienne du travail déclare que depuis des années elle réclame un salaire minimum porté à \$1.25 pour les hommes, qu'en outre elle réclame l'adoption du principe "salaire égal pour travail égal".

Dans deux provinces, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, les salaires minima s'appliquent seulement aux femmes.

Au Nouveau-Brunswick, salaire minimum pour les employés d'hôtels et de restaurants: 55 cents de l'heure; pour les autres, 60 cents. Pour les hommes, les seuls salaires minima sont de 65 cents l'heure pour les empacqueurs de poisson, et de \$1.05 pour les travailleurs forestiers.

Dans l'Ontario, un minimum pour les femmes est de 25 cts alors qu'il est de 51 pour les hommes sauf dans la construction où il est de \$1.25.

PROTESTATIONS FEMINIENNES

Les organisations féminines ontariennes demandent au gouvernement des explications sur cette inégalité. On leur assure qu'un mars prochain, les salaires des femmes seraient rehaussés au niveau de ceux des hommes. Depuis 1923, l'Ontario avait un salaire minimum de 67 cents pour les femmes, et M. Rowntree, ministre du Travail de cette province, a assuré que les taux nouveaux seraient étendus progressivement à toute la province; actuellement, ils sont confinés à la région industrialisée de l'Ontario.

Dans les quatre provinces de l'Ouest, les lois s'appliquent sans distinction aux hommes et aux femmes.

Le Manitoba possède un minimum de 66 cents dans les centres urbains et de 61 cents dans les régions rurales. Le gouvernement envisage actuellement une hausse de neuf cents suggérée par la commission du salaire minimum.

La Saskatchewan a un minimum de \$34 par semaine pour ceux qui ont plus de 18 ans et qui résident dans les villes, \$32 dans le reste de la province.

En Alberta, \$30 par semaine dans les agglomérations de moins de 5,000 de population, \$34 pour celles qui ont plus d'habitants. Des tarifs un peu inférieurs s'appliquent aux travailleurs de 18 ans et moins.

En Colombie-Britannique, une loi de 1953 établit le salaire minimum à \$1 l'heure pour les manufactures et industries, 75 cents pour les bu-

DATE	INVITATION	LIEU
21 août	Pique-nique annuel des Parcs et Terrains de jeux de la métropole de 10 h. du matin à 6 h. du soir. Jeux de groupes, joutes inter-districts, tournois, courses, danses de folklore. Tirage au sort des bicyclettes. Départ vers 6 h. 45.	Île Ste-Hélène
11 septembre	Revue de mode et champagne, au plus nouveau salon de modes de Montréal, chez Marie-Paule, 420 rue Bonsecours. Cette revue est organisée par les Dames auxiliaires de l'Hôpital Marie-Enfant. Billets et renseignements: Mme Pierre Delagrave, VI 4-6849.	420 rue Bonsecours.
Cours:	Le studio ouvre ses portes à toutes les femmes ou jeunes filles qui désirent apprendre à habiller leurs enfants ou à faire leurs propres vêtements. Les leçons se donneront le soir, une fois par semaine, les lundi, mardi ou mercredi en français ou en anglais de 7 h. à 9 h. Renseignements: WE 3-3566.	1462 Guy.
15 août au 1er septembre	Les religieuses de la Congrégation de N.-Dames de l'école des Arts et Métiers donnent avis à leurs élèves que les inscriptions se font du 15 août au 1er septembre. Cours de décoration d'intérieur, de dessin et peinture, d'émaux, de joaillerie, de mosaïque, de peinture sur porcelaine, etc. Renseignements: 842-4379.	8432 rue Stanley
12 au 18 septembre	Dixième conférence annuelle de l'Institut canadien des Affaires publiques organisée avec le concours de la Société Radio-Canada. Renseignements: 845-5631.	Hôtel Estérel
Voyage:	"ELEGANCE ET PLAISIRS D'EUROPE", tel est le thème d'un voyage de type nouveau, organisé conjointement par la maison Morgan et la ligne aérienne Swissair et les Voyages Foster. Visite de salons de haute couture, d'esthétique, relais gastronomique, etc. Renseignements: VI 4-1513, poste 488.	

La couture chez soi



Vous partez en vacances? Vous avez envie d'une nouvelle toilette? Une après-midi vous suffira pour tailler et coudre cet ensemble, robe et boléro. Le patron imprimé no 9367 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 2 1/2 verges de tissu de 39 pouces de largeur pour la robe et 1 1/2 verge pour le boléro. Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

CITE D'OUTREMONT
STENO-DACTYLO BILINGUE

Jeune fille bilingue pour travail général de bureau. Faire la demande d'emploi par écrit à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 Chemin de la Côte Ste-Catherine, à l'attention de l'Ingénieur-Administrateur.

Armand GAGNON
Ingénieur-Administrateur

LUNCH, DINER, THÉ ET COCKTAILS
Café-terrace nouvellement décoré

Ritz Garden

SERVICE DE STATIONNEMENT
PREPOSE AUX AUTOMOBILES A L'ENTREE
HOTEL RITZ CARLTON

Alliance Credit Corporation acquiert le contrôle de Credit Inter-Cité Inc

Actif, à \$20,500,000.00

M. Jean Thérien, président de ALLIANCE CREDIT CORPORATION, annonce que la compagnie vient d'acquiescer la majorité des actions en circulation classe "A" et "B" de Credit Inter-Cité Inc. Cette société, dont les intérêts sont ainsi vendus, exerce un commerce similaire à celui de Alliance Credit soit, le financement de contrats de ventes à tempérament résultant de l'achat d'automobiles, appareils domestiques, équipement commercial et industriel etc. L'actif total de Credit Inter-Cité était au 31 juillet de \$2,647,997 dont \$2,564,436 d'effets à recevoir; ses emprunts totaux se chiffraient à \$1,847,000 alors que son capital-actions et surplus étaient de \$471,945.

M. Thérien a précisé que cette acquisition n'affectera nullement le mode d'opération de Credit Inter-Cité; le siège social de cette subsidiaire demeurera à St-Hyacinthe et les clients de la succursale, de même que celle de Beolov et retrouveront les mêmes services et la même attention.

Cette acquisition porte l'actif total de Alliance Credit à plus de \$20,500,000 et son nombre de succursales se trouve augmenté à 8. On sait déjà que Alliance Credit possède des bureaux à Sherbrooke, Drummondville et Victoriaville en plus de trois bureaux à Montréal.

Les ventes dans les magasins en série

Se maintiennent bien cet été

Les ventes des magasins en série, en juin, ont été évaluées à environ \$338,405,000, soit à peu près comme un an plus tôt (\$338,365,000). Comme tous les mois précédents de l'année, sauf mars, ont marqué des hausses, les ventes de janvier-juin ont avancé de 3.7 p.c. sur une année auparavant (\$1,791,493,000 contre \$1,728,273,000). Les stocks du 1er juin (au prix coûtant) ont été évalués à \$453,088,000, hausse de 5.9 p.c. sur un an plus tôt (\$427,654,000).

Les ventes des épiceries et épicerie-boucheries en série ont diminué de 2.3 p.c. en juin (\$153,374,000 contre \$157,006,000). Il s'agissait de la première baisse de l'année; les ventes du premier semestre ont grimpé de 4.5 p.c. (\$88,877,000 contre \$84,137,000). Les bazars, second groupe en importance à l'égard duquel des données distinctes sont disponibles, ont monté de 0.8 p.c. durant le mois (\$28,041,000 contre \$27,819,000).

Sur les neuf autres commerces, sept ont marqué des avances et deux, des reculs durant le mois. Voici, en milliers de dollars, les ventes des sept commerces qui ont enregistré des hausses en juin (avances procentuelles entre parenthèses): vêtements pour hommes, 3.011 (11.5); vêtements pour la famille, 6.611 (1.4); vêtements pour dames, 8.495 (3.1); chaussures, 8.333 (3.0); quincaillerie, 6.352 (12.7); bois d'oeuvre et matériaux de construction, 11.612 (6.5); et drogues, 4.712 (1.7). Les ventes de meubles, de radios et d'appareils ont baissé de 1.5 p.c. à \$9,717,000 et les bijouteries, de 6.1 p.c. à \$3,756,000.

Bourse de Montréal

Léger ralliement sur la place locale au cours de la dernière heure

MONTRÉAL PC — Les cours ont progressé hier à la faveur d'une reprise en place locale. L'activité a été modérée.

Même si les pertes avaient prédominé sur les gains, la proportion de 80 contre 60, les titres de premier choix ont poussé l'ensemble de la cote à la hausse.

Dans le secteur des industrielles, Imperial Tobacco et Distillers Seagrains ont gagné 3-8, Simpson's et CPR 1-4 et Massey-Ferguson 1-6.

Les métaux communs ont progressé dans l'ensemble, International Nickel a gagné un point, Aluminium 3-8, Asbestos et Falconbridge 1-4 et Hollinger 1-8.

Dans le secteur des services publics, International, Maritime Telephone et Bell Telephone ont gagné 1-8.

Les banques ont décliné par ailleurs, Impériale a cédé 5-8, Toronto-Dominion 1-2, Nouvelle-Ecosse et Montréal 3-8 et Royale 1-8.

Southam a cédé 1-4 à 40 cents.

Les papeteries ont légèrement flechi, MacMillan-Bloedel a perdu 1-4 et Rolland 1-8.

Les pétroles de l'Ouest ont fait bonne contenance, Home B a gagné 1-4 et Pacific Petroleum 3-8.

Dans le compartiment des valeurs minières, South Stairs Exploration a gagné deux cents et Mount Pleasant quatre cents. Par contre, Saucou Development a gagné 3-12 cents.

Les titres de premier choix ont poussé l'ensemble de la cote à la hausse.

Dans le secteur des industrielles, Imperial Tobacco et Distillers Seagrains ont gagné 3-8, Simpson's et CPR 1-4 et Massey-Ferguson 1-6.

Les métaux communs ont progressé dans l'ensemble, International Nickel a gagné un point, Aluminium 3-8, Asbestos et Falconbridge 1-4 et Hollinger 1-8.

Dans le secteur des services publics, International, Maritime Telephone et Bell Telephone ont gagné 1-8.

Les banques ont décliné par ailleurs, Impériale a cédé 5-8, Toronto-Dominion 1-2, Nouvelle-Ecosse et Montréal 3-8 et Royale 1-8.

Southam a cédé 1-4 à 40 cents.

Les papeteries ont légèrement flechi, MacMillan-Bloedel a perdu 1-4 et Rolland 1-8.

Les pétroles de l'Ouest ont fait bonne contenance, Home B a gagné 1-4 et Pacific Petroleum 3-8.

Dans le compartiment des valeurs minières, South Stairs Exploration a gagné deux cents et Mount Pleasant quatre cents. Par contre, Saucou Development a gagné 3-12 cents.

Bourse de Toronto

Réveil tardif hier sur le marché minier

TORONTO. — Les cours ont légèrement progressé hier en Place torontoise au milieu d'une très faible activité.

Dans le secteur des industrielles, Southam a gagné un point, 30; CPR 1-2, Great Lakes et Imperial Oil 3-8, Aluminium et Banque de Nouvelle-Ecosse 1-4.

Ontario Loan a gagné 2-3 à 52-3-4 à la faveur de la nouvelle annonce de l'offre d'achat de la Midland Securities Ltd.

Par contre, Ontario Steel a cédé un point et demi à 20; Banque Canadienne Impériale de Commerce 1-2, MacMillan-Bloedel et Industrial Acceptance 1-4.

Dans le secteur des métaux communs, International Nickel a gagné 7-8 à 96-1-2 et Noranda 1-8.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Lake Duval a gagné 30 cents à 58-15, Dickenson 35 cents à 56-40 et Black Bay 1-2 cent à 15-1-2 cents.

Dans le secteur des pétroles de l'Ouest, Canada Southern Petroleum a cédé 25 cents à 53-95, Central Del Rio 10 cents à 57-40 et Netheral un cent à 40 cents.

Le virement a été de 1,948,000 actions au regard de 2,166,000 lundi.

Bourse de New-York

Wall Street, irrégulièrement plus faible

NEW YORK — Les cours accusaient leur première baisse au cours des huit dernières séances hier en place new-yorkaise.

Le virement a été de 3,650,000 actions, soit à peu près le même que la veille.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs à ceder 1 à 27-1/4.

Pour la première fois depuis le 7 août dernier, les pertes avaient prédominé sur les gains.

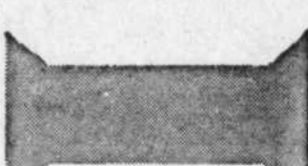
Les automoteurs ont été particulièrement en faveur. Ainsi, Chrysler a été le stock le plus en demande gagnant 3-4 à 63-3-8 sur un déplacement de 114,300 actions. General Motors et American Motors étaient inchangés tandis que Studebaker a gagné 1-4 et que Ford a cédé 3-8.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Aluminium Ltd., a gagné 3-8, Pacific Canadian 3-8, Dome Mining 1-2, Hudson's Bay Mining 1-4 et McIntyre Porcupine 5-8. Par contre, International Nickel a perdu 7-8 et Walker Gooderham 1-2.

Les cours étaient mixtes à la Bourse Américaine, Canadian Marconi a perdu 1-4 et Scutty Rainbow Oil 1-8.



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES



I.A.C. consent des prêts à court ou moyen terme sur les propriétés industrielles et commerciales, les édifices de bureaux ou de rapport, les hôtels, les motels et les centres commerciaux, ainsi que pour la construction et le développement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, téléphonez à M. H. Archambault, Division des prêts de crédit, 1320 boulevard Gresham — 739-4701.



A. Renaud & Cie Ltée
Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED
Bureau d'Administration, Montréal 38

ACTIONS ET OBLIGATIONS
Craig, Forget & Cie Ltée
AGENTS DE CHANGE

Membres des Bourse de Montréal et Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame — Tél. VI. 9-6263
Montréal 1

ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS
Gouvernements — Institutions religieuses
Municipalités — Services publics — Industrielles

BÉLANGER INC.
Courtiers en valeurs mobilières

MEMBRE DE: "L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières"

762 CARRÉ VICTORIA — MONTRÉAL
TÉL. UN. 1-1461

potins financiers

Il y avait animation hier sur la Bourse de Londres. Wall Street paraissait irrégulièrement plus faible, tandis que l'on notait un ralliement tardif hier sur nos Bourses de Montréal et de Toronto.

Ce fut la 1ère fois hier depuis le 7 août, que l'on comptait plus de pertes que de gains sur la Bourse de N.-Y. La moyenne des industriels de DJ clôtura 1.54 points plus bas à 717.27.

Au dire du secrétaire du Trésor des E.-U., "l'administration de Washington serait prête à considérer certaines exemptions de la taxe d'imposition des taux d'intérêt, proposée contre les valeurs des entreprises à l'étranger, contrôlées par les Américains; ce qui serait une mince compensation, d'autant plus qu'il s'est empressé d'ajouter que "les emprunts canadiens sur le marché de N.-Y. diminueront, même en dépit de certaine concession consentie". C'en est assez pour expliquer cependant le regain tardif de nos valeurs internationales.

Selon certain observateur du marché, ce dernier semble avoir adopté une attitude de prudence. Tant qu'il n'y aura pas quelque chose de plus concret au sujet du renvoi aux calendes grecques de la grève des cheminots américains, Wall Street ne serait guère animé.

Le département du commerce de Washington rapporte que le revenu personnel aux E.-U. le mois dernier était au taux annuel de \$464,300,000, 000.00. Qu'il se maintienne et les affaires s'en ressentiront favorablement.

La nomination du successeur de M. Eric Kierans prendrait du temps, s'il faut en

croire dame rumeur. Comme il ne manque pas d'hommes qualifiés pour ce poste chez nous, faut-il en conclure qu'il y a embarras du choix?

L'Association des Manufacturiers canadiens vient de publier l'édition 1963 du "Canadian Trade Index". Cet annuaire de cette importante association est distribué au Canada et dans le monde entier depuis 1900 en vue de contribuer à la mise en valeur de l'industrie canadienne, tant au pays qu'à l'étranger. Il est sans dire qu'un tel volume est de nature à intéresser grandement nos hommes d'affaires et même nos constructeurs et nos financiers.

Le président de la Bourse de Toronto a déclaré, hier, que "le Bureau des gouverneurs avait approuvé l'établissement le plus tôt possible de facilités spéciales pour les transactions entre acheteurs et vendeurs américains sur des valeurs canadiennes, afin de leur éviter la taxe de 15% proposée par Washington". Des détails à ce sujet seront rendus publics aujourd'hui ou demain. Il est regrettable que M. Kierans ait démissionné si vite, car, il aurait certainement annoncé un projet qui aurait permis à la Bourse locale de ne pas s'en laisser imposer par Toronto, d'autant plus que certains ont déjà prétendu que "la création que veut la ville Reine serait un non sens"... que l'on s'empresse de le prouver pour de bon...

The Canada Permanent Toronto General Trust Company a notifié les Bourses de Montréal et Canadienne que The Canada Toronto General Trust Company avait changé sa raison sociale en celle de Canada Permanent Trust Company et ce nouveau nom entrera en vigueur le 21 août 1963.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Bon semestre pour la Northern Telephone Ltd

La Northern Telephone Limited vient de rendre public un rapport bilingue sur ses activités durant les six mois terminés le 30 juin. On y lit sous la signature de M. W. McKelvie, son président, ce qui suit:

"Les revenus de la première moitié de 1963 à 22.1 sous par action commune représentent une augmentation de 6.9 sous par la période correspondante de l'an dernier. Généralement, l'état d'un marché favorable et les revenus de la défense nationale sont principalement responsables de cette hausse.

L'industrie minière dans notre territoire continue à s'accroître. Au Québec, une ligne de téléphone de 130 milles vient d'être complétée entre Amos et le Lac Matagami. Eventuellement, ce réseau desservira aussi la région de Joutel. Il y a aussi d'intenses explorations au nord de Sault-St-Marie où nous sommes à préparer les travaux pour leur donner un service temporaire. La mine de fer au sud de Kirkland Lake est maintenant desservie par votre compagnie. La région de Cobalt qui fête cette année son sixième anniversaire est très active en développement et en production. Aussi la région de Gowganda connaît un essor nouveau.

Vous aurez déjà été avisé que les dividendes ont été augmentés de 18 sous à 20 sous par année. Ceci a été fait afin de rendre les dividendes plus compatibles avec les revenus tout en allouant que des montants substantiels soient transférés au compte des surplus."

Ce dernier compte figurait au 30 juin 1963 à \$168,700.00, à rapprocher de \$83,159.00 seulement au 30 juin de l'an dernier. Cela augure bien pour les dividendes futurs, en dépit de l'accroissement récent du dernier dividende.

Pacific Petroleum Limited consent des options à ses dirigeants et employés-clés

Pacific Petroleum Limited a avisé la Bourse de Montréal que des options additionnelles ont été consenties à 2 officiers ainsi qu'à deux employés-clés de la compagnie, leur permettant d'acheter un total de 14,000 actions à \$15.25 l'action, susceptible d'être exercées sur une base cumulative, à raison de 10%, le 1er mai de chacune des années de 1962 à 1971 inclusivement et ces options expireront le 17 avril 1972.

En vertu d'une résolution des administrateurs de la compagnie en date du 2 août 1962, et approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée annuelle qui eut lieu le 16 avril 1963, 250,000 actions additionnelles furent mises de côté pour l'octroi d'options, de temps à autre, à des officiers et employés-clés de l'entreprise à un prix qui ne devrait pas être moins de 90% de la valeur au marché des actions à la date où l'option sera consentie et susceptible d'être exercée sur une base cumulative dans les 10 ans, suivant la date de l'octroi de la dite option. Des options ont été consenties à ce jour à 2 officiers-employés-clés, trouvant un total de 6,000 actions à \$13.25 chacune et à un troisième officier-employé-clé, sur 3,000 actions à \$11.95 l'action.

Le 35e rapport annuel de David & Frère Limitée reflète les hausses de prix du sucre et de la farine

David & Frère Limitée a fait parvenir à ses actionnaires hier, le 35e rapport annuel de ses activités, couvrant l'exercice clos le 31 mars 1963. Son président et directeur général M. L.R. Phille, l.s.c., d.s.c., déclare ce qui suit:

"La continuation du programme de diversification et d'améliorations, commencé il y a trois ans, s'est traduite cette année par des immobilisations s'élevant à \$558,583. Tous les projets étant terminés, l'exercice en cours ne prévoit que des investissements courants et minimes.

La mise en marche des nouvelles fabrications a, comme prévu, augmenté temporairement le coût des opérations. De plus, les bénéfices ont été considérablement affectés par la hausse du coût du sucre et de la farine, surtout de celui du sucre. Comme nous employons de grandes quantités de ces deux matières premières, nous avons dû augmenter nos prix de vente à diverses reprises. Si le volume se maintient et si les prix de ces deux produits se normalisent, ou même se stabilisent, la situation s'améliorerait grandement.

Pour ces raisons les bénéfices de l'année, après déduction des frais de fabrication, de vente et d'administration, sont en diminution, de \$769,058 à \$642,759.

La réserve pour dépréciation est passée de \$250,475 à \$279,874 et l'impôt de \$218,822 à \$123,170.

A cause des investissements considérables les fonds de roulement ont été réduits à \$683,112 au 31 mars 1963.

Les négociations pour le renouvellement de la convention de travail avec nos employés, durent depuis plusieurs mois. Nous en sommes actuellement au stade de l'arbitrage et nous ne savons s'il pourra y avoir entente."

Un coup d'oeil sur le bilan de David & Frère Limitée au 31 mars 1963 révèle que sur un actif global de \$5,798,014 comparative à \$5,186,041 à la fin de l'exercice financier précédent, les disponibilités figuraient à \$1,794,334, à rapprocher d'un passif exigible de \$1,111,222, d'où le fonds de roulement précité, moindre qu'antérieurement, vu qu'alors l'actif disponible était de \$1,460,405, contre un total d'exigibilités de \$498,644 seulement. Les actionnaires ne doivent pas s'en faire avec la contraction accusée du côté du capital net d'exploitation, vu que le dernier exercice laissait voir des bénéfices accumulés au 31 mars 1963 de \$2,321,863.00, contre \$2,314,468.00 au 31 mars 1962 et cela après les paiements des dividendes sur les classes A et B. C'en est assez pour s'attendre à la réélection des administrateurs pour le prochain exercice financier, lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu incessamment. Comme on sait les actions de cette entreprise québécoise de la classe "A" sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne et elles ont varié cette année entre un bas de 48 et un sommet de 48 au regard d'un bas de 45 1/2 et d'un sommet de 48.02 l'an dernier.

MARCEL CLEMENT

Imperial Tobacco Co of Canada Limited

Déclare 2 dividendes

A une réunion des administrateurs, Imperial Tobacco Company of Canada Limited tenue ces jours-ci, les dividendes suivants, payables lundi, le 30 septembre 1963, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux vendredi, le 30 août 1963, ont été déclarés:

Un dividende intérimaire (no 254) de quinze cents (15¢) par action sur les actions ordinaires libérées de la compagnie.

Un dividende semi-annuel (no 103) de trois cents (3¢) sur les actions privilégiées libérées de la compagnie, portant intérêt au taux de six pour cent (6%).

Dividendes

Canadian General Securities Ltd., actions de classe A, 25 cents, actions de classe B, 25 cents, le 16 septembre, enregistrement le 30 août.

The Dominion of Canada General Insurance Company, 42-1-2 cents, le 15 octobre, enregistrement le 30 septembre.

Traders Finance Corporation Ltd., actions ordinaires des classes A et B, 20 cents, actions privilégiées à 4 1/2 pour cent, \$1.12 1/2.

Actions privilégiées à cinq pour cent, 50 cents, le 1er octobre, enregistrement le 6 septembre.

Waterous Equipment Ltd., 20 cents, le 16 septembre, enregistrement le 30 août.

Canada Permanent Mortgage Corporation, 50 cents, le 1er octobre, enregistrement le 13 septembre.

Giant Yellowknife Mines Ltd., 15 cents plus 10 cents, le 27 septembre, enregistrement le 30 août.

Loblaws Incorporated, actions ordinaires, 10 cents, en devises américaines, le 31 août, enregistrement le 21 septembre le 14 septembre.

Robinson, Little and Co. Ltd., actions ordinaires, 20 cents, le 30 septembre, enregistrement le 13 septembre.

The Canada Permanent Toronto General Trust Company a notifié les Bourses de Montréal et Canadienne que The Canada Toronto General Trust Company avait changé sa raison sociale en celle de Canada Permanent Trust Company et ce nouveau nom entrera en vigueur le 21 août 1963.

Nouvelles minières

Le dernier bilan de Zulapa Mining Corporation, publié récemment et établi au 30 juin 1963, indique que la société avait, à cette date, des disponibilités de \$125,901 et des exigibilités de \$2,478.

Pour l'année financière terminée le 30 juin 1963, le déficit se totalisait à \$1,432,923 au regard de \$1,420,869 au 30 juin 1962.

Selon le président de la société, les recherches géologiques sont prometteuses.

Il a précisé que les forages au diamant effectués sur les concessions de la compagnie, au lac Réserve, près de Fort Hope, fournissent de nouvelles preuves de la possibilité de dépôts importants d'or à cet endroit.

La société minière Kay Lake Mines avait, le 31 décembre dernier, des disponibilités liquides de \$307, et des comptes à payer et frais accumulés de \$14,189, selon les derniers états financiers qui viennent d'être rendus publics.

La compagnie détient cependant des participations dans d'autres compagnies, dont la valeur totale du marché est de \$77,863.

Bourse de Londres

Transactions limitées

LONDRES — Les transactions étaient limitées au début de la séance de la Bourse de Londres, hier, mais un regain s'est manifesté vers la fin de la séance.

Les valeurs de tout repos ont encaissé des pertes et les titres cotés en dollars étaient pour la plupart en baisse.

Parmi les titres canadiens, Hiram Walker et Imperial Oil ont flechi d'un point tandis que Algoma a gagné l'équivalent à 94. Des pertes de 3-4 de point ont été encaissées par Trans-Canada Pipe Line, B.C. Power, Consolidated Paper et International Nickel.

Les banques canadiennes ont continué à flechir.

Cours des changes

Afrique du Sud, rand 1.52
Allemagne, DM 2.70
Angleterre, livre 3.03 1/4
Argentine, peso 0.082
Australie, livre Aust. 2.42 1/2
Autriche, schilling 0.421
Belgique, franc 0.217 1/2
Brésil, cruzeiro 0.019
Chili, escudo 3.757
Danemark, couronne 1.567
Espagne, peseta 161.82
France, franc 2.211
Hollande, florin 3.002
Italie, lire 0.01745
Japon, yen 0.030
Mexique, peso 0.081
New-York, dollar 0.8 5/16
Norvège, couronne 1.516
N.-Z., livre N.-Z. 3.02 1/2
Pérou, sol 0.407
Suède, couronne 2.089
Suisse, franc 2.511
Tchécoslovaquie, cour. 1.519
Venezuela, boliviar 2.290

À noter...

La C.S. d'Arvida, celle de Renaud, celle de Chomedey, celle de St-Lambert, celle de Lauson, et celle de St-Martin emprunteront sous peu.

Stairs Exploration & Mining Co. Ltd a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'en vertu d'un accord de souscription et d'option, Walwyn Stodgett & Co. Ltd, au nom d'un client, a exercé le 19 août, son option par versement sur 100,000 actions à \$17.75 l'action et paiement a été fait à la compagnie. L'option qui reste sur 100,000 actions à \$2.50 a été annulée.

Il aurait procédé, au début de cet automne, au financement des dettes de plusieurs de nos hôpitaux par un important syndicat, comprenant la majorité de nos maisons de valeurs de placement. Il s'agit d'une émission nouveau genre, avec probablement garantie de l'Etat du Québec quant au capital et aux intérêts; ce qui rendra les valeurs offertes particulièrement intéressantes pour notre monde des épargnants, toujours en quête de bonnes valeurs de placement, d'autant plus que les titres spéculatifs sont plongés dans un calme léthargique depuis des semaines.

Mount Pleasant Mines aurait repéré une minéralisation d'étain de 10 pieds de large sur sa propriété de la paroisse de Charlotte, au N.-B.

Hardee Farms International Ltd a accusé une perte nette de \$731,704 au cours de l'exercice clos le 1er juin, au regard d'une perte de \$197,614 l'année précédente.

General Motors Acceptance Corp. of Canada Ltd a vu son revenu net durant le 1er semestre et est équivalent à 6.33 l'action vs \$7.84 durant la période correspondante l'an dernier.

La dernière liste de suggestions comme actionnaire privilégiée par La Maison Bienvenu Limitée, laisse voir des valeurs comportant des rendements variant entre 3.75% et 5.63%.

Nomination à la SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC

M. JEAN-MARIE COUTURE



La Société de Fiducie du Québec, entreprise associée au Mouvement Desjardins, est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jean-Marie Couture au poste de directeur général.

Le siège social de la Société est situé dans l'édifice La Sauvegarde 152 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Obligations d'épargne du Canada, série 1963 annoncées sous peu

Celles de 1962 ne seront plus en vente le 31 courant

OTTAWA — L'honorable Walter L. Gordon, ministre des Finances, a annoncé hier que la vente de la série de 1962 d'Obligations d'épargne du Canada sera discontinuée le 31 août 1963. Les commandes placées avant le 31 août qui comportent des dispositions de paiement différé ne sont pas atteintes. Cette déclaration est conforme aux conditions de l'offre où il était stipulé que le ministre des Finances se réservait le droit de discontinuer la vente de la série 1962 des Obligations d'épargne du Canada à n'importe quelle date après le 15 novembre 1962.

M. Gordon a annoncé également que le gouvernement avait encore décidé d'offrir une nouvelle série d'Obligations d'épargne du Canada en octobre et a ajouté que les détails en seraient rendus publics en septembre.

Marché des bestiaux

MONTRÉAL — Les prix étaient légèrement en baisse ce matin sur le marché aux bestiaux de l'Est en raison d'arrivages accrus. Les transactions étaient lentes et la demande bonne.

Les arrivages s'établissaient comme suit: 218 bovins, 109 veaux, 3 porcs et 17 agneaux et moutons.

Les génisses de qualité moyenne ont rapporté \$18.25 à \$19 et les communes se sont vendues de \$13 à \$16. Quelques vaches moyennes ont rapporté \$17, les communes, de \$13.50 à \$15 et les sujets destinés à la mise en conserve, \$7 à \$13.

Les bons veaux se sont vendus de \$26 à \$29, les moyens, de \$24 à \$25 et les communes, de \$19 à \$20 et quelques veaux du printemps ont rapporté de \$13 à \$14.

Il n'y a pas eu de vente de porc, agneau ou mouton.

Cours du dollar

MONTRÉAL PC — Le dollar américain était inchangé hier à \$1.08 9-32.

La livre sterling a cédé 1-16 à \$3.03.

NEW YORK — Le dollar canadien était inchangé hier à 92 11-32 au regard de 92 17-64 mardi dernier.

La livre sterling a cédé 3-32 à \$2.79 53-64.

L'avenir de l'industrie de l'auto

Ventes records prévues pour cette année et 1964 serait intéressant

A moins que les prédictions faites par les économistes ne soient complètement erronées, il s'agit de l'industrie automobile américaine connaît, en 1964, une autre très bonne année au point de vue ventes. S'il en est ainsi, ce sera un précédent historique, car jamais cette industrie, toujours du point de vue de ventes, n'a connu trois bonnes années de suite. Et ce précédent effacera du même coup un autre record établi cette année.

En effet, il semble bien que l'année 1963 soit en voie d'établir un record de tous les temps en ce qui concerne les ventes, qui atteindront, selon certains, près de 75 millions d'unités, ce qui serait un peu plus que le record de 74,607,000 établi en 1955. Ce sera la première fois cette année que l'industrie de l'automobile connaîtra deux bonnes années de suite sur le plan des ventes.

L'ensemble des économistes prévoit que le volume des ven-

tes, l'année prochaine, subira une légère baisse à 72 millions de véhicules-moteur, dont 6.6 millions auront été fabriqués aux Etats-Unis. Si les prédictions des économistes pour l'année 1964 s'avèrent justes, celle-ci se rangera parmi les quatre meilleures de ventes jamais enregistrées.

Si l'on en croit les prévisions données par les économistes les plus pessimistes, les ventes d'automobiles n'atteindront que 65 millions, chiffre le plus bas mentionné. Ce qui ferait quand même de 1964 la cinquième meilleure année de ventes de toute l'histoire.

Advenant le cas où la majeure partie de ces prévisions se réaliseraient, la bonne marche de l'industrie de l'automobile américaine se refléterait sur l'économie américaine en général, et sur certains secteurs en particulier. Ainsi, les fabricants d'automobiles emploient 20 p. 100 de tout l'acier produit aux Etats-Unis, la plus grande partie de sa production de caoutchouc, et d'autres grandes quantités de matières premières.

ACHATS ET VENTES D'OBLIGATIONS

Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires — Institutions religieuses — Services Publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques — Tél. Victor 9-5361

MONTRÉAL

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS LTÉE

Valeurs de Placement

Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

275 ouest, St-Jacques — Montréal

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS SCIÉLTÉE

Agents de Change

Membre Bourse de Montréal Bourse Canadienne

Téléphone 1 845-6162

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and volume.

ALLIED PAPER PRODUCTS LTD. NOMINATION

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

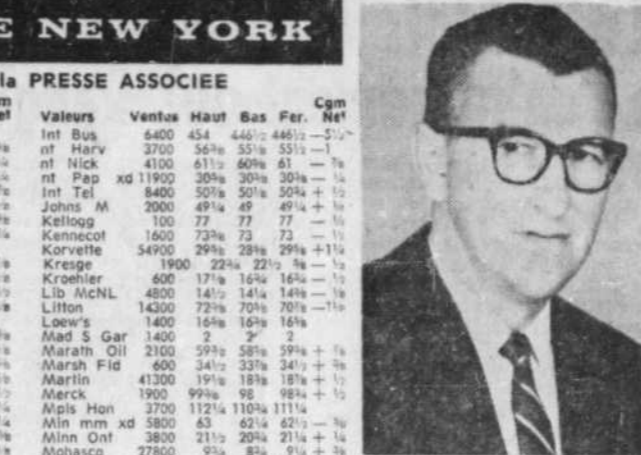
Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and volume.

ALAN LARTIGUE
J. Léo Kelleher, directeur des ventes de Allied Paper Products Ltd., Hull, P.Q., est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Lartigue, ancienement du C.I.L., comme représentant de district.

Cours des grains

Table of grain market data, including columns for grain types and prices.

SUCCES EN ASSURANCE-VIE



M. ROLAND BÉDARD
M. Roland Bédard, de Fort-Chambly, représentant de la Société des Artisans, a été nommé le meilleur vendeur de cette institution d'assurance-vie pour l'année en cours.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and volume.

Moyenne Dow Jones

Table showing the Dow Jones average and other market indicators.

Moyenne à New-York

Table showing the New York average and other market indicators.

Rapports financiers

Acklands Ltd., pour le semestre se terminant le 31 mai 1963, \$46,344; 1962, pertes nettes, \$66,438.
Agnew-Surpass Shoe Stores Ltd., pour l'exercice se terminant le 31 mai 1963, \$681,361; c'est-à-dire \$1.69 par action; 1962, \$658,562, c'est-à-dire \$1.63 par action.

Moyenne à Toronto

Table showing the Toronto average and other market indicators.

Moyenne à Montréal

Table showing the Montreal average and other market indicators.

FERNAND GIGUERE

2e hypothèque
7 3/4 %
274-2991 - voir: DU. 8-5639

BÉLANGER OUELLETTE & ASSOCIÉS

Conseillers en administration et ingénieurs industriels.
6665 Chemin de la Côte des Neiges
Montréal 26 Régent 1-8521

INGÉNIEURS - CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE
INGÉNIEURS
Génie civil, Mécanique, Electricité
Urbanisme, travaux municipaux, travaux publics, ponts, voirie, circulation, signalisation, éclairage.
6665 Chemin de la Côte des Neiges
Montréal 26 Régent 1-8521

COMPTABLES AGRÉÉS

J. ARTHUR DESCHAMPS
Comptable agréé
1411, Crescent, Montréal 25
VI. 5-3248

Lucien Dahmé, C.A. Jacqueline Paradis, C.A.

Comptable agréé
152, rue Notre-Dame
UN. 6-2/81 UN. 6-2681 - DU. 1-0111

Provost, Hotte & Associés

VI AU & ROBIN
Comptables agréés
152, rue Notre-Dame
UN. 6-2/81 UN. 6-2681 - DU. 1-0111

Fonds mutuels

Table of mutual fund data, including columns for fund names and prices.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including columns for stock names, prices, and volume.

Cours des huiles

Table of oil market data, including columns for oil types and prices.

Fruits et légumes

MONTRÉAL PC - Voici telle que publiée par le service de l'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture, la liste des prix payés aujourd'hui aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central de Montréal.
Pommes: rouges hâtives \$5, jaunes transparentes \$1 à \$2.50 le minot, mela \$1.75 à \$3.50, d'aché \$1.75, astrachan \$3 le minot.

Mines Hors-Listes

Table of mining stock data, including columns for stock names and prices.

ASSUREURS-VIE

Importante compagnie d'assurance du Québec offre à chaque assureur-vie l'occasion de s'inscrire comme candidats à un cours spécial dont le programme de 24 mois conduit à la direction d'une agence dans la région de Montréal.
Choux: .90 à \$1 le cagnot de 18 choux rouges \$2 le cagnot. Chou de Bruxelles: \$5 les 16 pintes. Choux chinois: \$1.75 à \$2.75 le minot. Choux fleurs: \$2.50 à \$2.75 la douzaine. Concomres: \$1 à \$2 le minot, petits dill \$1.75 à \$3 le minot. Courges: \$2 à \$1.50 le minot. Epinards: \$1.50 le minot; \$1.70 les 12 cellos de 10 onces. Feves: vertes \$2, jaunes \$1 à \$1.25 les 20 livres. Navets: 45 à 50 le paquet de six, no 1 \$2 à \$2.25. Oignons: du printemps 40 à 50 la douzaine de paquets, \$2.75 à \$3 les 50 livres, type espagnol-planti 90 à \$1 la douzaine. Panais: \$3.50 le minot. Pommes de terre: nouvelles \$1 à \$1.25 les 50 livres, \$1.50 les 75 livres, de terre noire 90 à \$1 les 50 livres. Persil: 40 à 50 la douzaine de paquets. Tomates: \$1.50 le minot; \$1.60 la boîte. Poireaux: 40 à 50, gros .75 la douzaine. Radis: 40 à 50 la douzaine de paquets, \$2 les 30 cellos. Tomates: \$2.25 à \$2.90, roses \$3.50 à \$4 la boîte.

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard Gosselin

Le sport professionnel à grands spectacles réserve presque toute sa publicité et sa réclame aux grandes vedettes. On parle surtout de Gordie Howe, Bobby Hull, Jean Béliveau, Jacques Plante, au hockey; de Sandy Stephens, George Dixon, Don Clark, Jackie Parker, au football; de Sandy Koufax, de Juan Marichal, de Mickey Mantle, de Stan Musial, au baseball. Qu'ils connaissent ou non de bonnes parties, leurs noms sont dans les journaux à tous les jours.

Je voudrais rendre hommage ici à une foule de travailleurs obscurs, les meilleurs sportifs au monde, qui consacrent une partie de leur vie au succès des sports qu'ils aiment et qui ne reçoivent pas de récompenses pour leur enthousiasme et leurs efforts. Je pense à tous ces entraîneurs, à tous ces instructeurs de petits clubs ou de moniteurs de parcs ou de centres de loisirs qui, bon an mal an, donnent leur temps, leur expérience et souvent leurs deniers à cause du sport.

On n'entend jamais parler d'eux. Une fois de temps à autre, on les verra à quelque programme de télévision. Ils sont les premiers à être surpris d'y avoir été invités. Ils travaillent dans l'ombre. Ils y sont habitués. Ils n'attendent aucun salaire. Mais ils se plaisent à conseiller les jeunes, dont ils sont les modèles les plus efficaces. Je pense en ce moment à un Hap Holland, qui, pour la cause du football mineur et canadien, fait plus que Ted Workman ou Jim Trimble.

Je pense à des types comme Marcel Racine, Gérard Thibault, Fernand Dubois, qui, sans salaire ni espoir de récompense, s'ingénient à garder le baseball dans le cœur des sportifs, en attendant les beaux jours du baseball majeur. Je pense aux gars de la ligue Dépression, aux promoteurs du Montréal-Olympique qui, sans l'appui du grand hockey majeur, puissant et riche, essaient, comme les moniteurs des parcs, de rendre le hockey accessible à un nombre toujours plus grand de jeunes.

Je pense à des hommes comme Jacques Chevrier, Roger Larivée, Jerry Shears, qui pour occuper les loisirs des jeunes, leur apprennent les rudiments de la boxe. Même quand ils organisent des séances de pugilat, ils n'ont compté aucun profit. Chevrier au centre de l'Immaculée, Larivée à la Palestre et au White Owl; Shears au YMHA, ont sauvé une foule de jeunes costauds qui ne savaient que faire de leur surplus d'énergie en canalisant leurs forces neuves vers la discipline, le respect de l'autorité, et l'ambition de devenir de bons citoyens.

Ces hommes là, — et il y en a de centaines comme eux dans toute la province, dans les petites villes, — n'ont jamais entendu, adressés à eux, les applaudissements de milliers de personnes qui acclament un Dixon, un Stephens, un Richard, un Maury Wills. Ils sont à l'arrière-scène. Ils passent une blessure; ils encouragent un jeune qui perd confiance; ils tapent sur l'épaule du jeune qui a fait un bon coup; ils posent un diachylon sur le menton endolori d'un Sarrazin ou d'un Labonté.

Ils ne sont pas riches. Ils ne peuvent se payer de publicitaires. Ils doivent écrire eux-mêmes, à longue main, à la plume ou au crayon, sur un bout de papier. Ils ne fument pas le gros cigare comme les moguls. Ils ne roulent pas Cadillac ou Lincoln, mais bien un vieux Ford ou une bagnole quelconque. On ne les voit pas dans les restaurants huppés à humer le bouquet d'un cognac ou à s'étourdir dans la fumée du scotch.

Ils se contentent d'une liqueur douce ou d'une petite bière avant d'empêcher un sandwich ou une frite. Voilà pourtant des gars bien méritants. Sans eux, une forte partie de la jeunesse moins favorisée, celle qui n'a pas ou presque pas de parents, celle qui ne sait que faire et qui ne sait où aller, celle qui n'a pas eu la chance d'une instruction passable, une partie de ces jeunes serait laissée à elle-même.

Le sport aura eu, — professionnel ou non, — cet heureux effet sur la jeunesse d'aujourd'hui de lui ouvrir une porte sur l'avenir et de faire disparaître la génération de ce qu'on appelait des ratés, il y a 30 ans. La génération de ceux qui commençaient des études et ne les finissaient pas; de ceux qui n'avaient pas un emploi et ne les gardaient que pendant quelques semaines; de ceux qui entreprenaient de grandes choses qui finissaient en queue de poisson, parce qu'ils manquaient de souffle.

Le sport a au moins ce bon effet de donner du souffle à ceux qui le pratiquent. Tous ne deviennent pas des champions. Mais à l'entraînement, quand ils apprennent à respecter l'autorité, à avoir de la persévérance, à fournir des efforts soutenus, ils ont appris des leçons qui aident à former de bons citoyens. Et c'est à tous ces inconnus sans gloire que nous le devons. Qu'on me permette ici de reconnaître leur mérite.

Jack Brickett décide de devenir professionnel à l'âge de 78 ans

EDMONTON (PC) — A 78 ans, et après 60 années de golf amateur, Jack Brickett a décidé de devenir professionnel et a accepté cet été un poste d'assistant-pro au Glendale Golf Club d'Edmonton.

Les jambes de Brickett ont commencé à faiblir il y a une couple d'années, et il utilise depuis ce temps une petite voiture pour se déplacer sur le terrain. Mais il frappe toujours la balle avec autorité et avec un handicap de 10 coups. A son meilleur, il maintenait son handicap à 3.

Le suédois Ulf Sterner se rapportera à l'entraînement des Rangers de N.-Y.

NEW YORK (PA) — L'homme que l'on considère comme le meilleur joueur de hockey en Europe, le Suédois Ulf Sterner, a accepté de participer au camp d'entraînement des Rangers de New York à Winnipeg le 16 septembre. Le gérant général Muzz Patrick a immédiatement prédit un exode éventuel du talent européen aux Etats-Unis et au Canada.

Stan Leonard prédit qu'un 205 gagnera le tournoi de la PGA

EDMONTON, Alberta. — Stan Leonard, l'habituel vainqueur du tournoi de la PGA, a gagné ce championnat pour un record de huit fois. — a prédit hier qu'une fiche de 205, soit cinq sous la normale, mériterait la palme au tournoi de 54 trous qui débute demain.

Aaron très utile

NEW YORK. — Les joueurs d'une équipe hors de la course au championnat remportent rarement le titre de joueurs les plus utiles à leur formation, mais les partisans des Braves de Milwaukee ont un candidat idéal en Hank Aaron.

Marathon de 1,000 milles

LAUNCESTON, Angleterre. — Le Dr Barbara Moore, qui a déjà fait parler d'elle au Canada où elle avait organisé son propre marathon, a poursuivi sa marche de 1,000 milles, soit d'un bout à l'autre de la G.-B., bien qu'elle soit tombée sans connaissance lundi soir après avoir parcouru 90 milles. La femme médecin d'origine russe qui est âgée de 59 ans et qui est végétarienne, a entrepris sa seconde journée de marche, dimanche matin, après n'avoir pris pour déjeuner qu'une tranche de citron. Elle s'est évanouie en atteignant la ville de Launceston mais elle a quitté un hôtel ce matin en déclarant: "Je suis déterminée à poursuivre cette marche".

Chasse aux caribous

QUEBEC. — Des équipes du service de la faune du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, ont dénombré des caribous sur la côte nord du St-Laurent et dans l'Ungava en un nombre qui permettrait peut-être de chasser ce gibier. Les données recueillies du haut des airs sous la direction de M. Pierre Desmeules font estimer à une dizaine de milliers de têtes le nombre de caribous sur la côte nord et à entre 40,000 et 60,000, dans l'Ungava. Dans ce dernier secteur, les estimés de 1956 étaient de seulement 1,836 bêtes. La chasse aux caribous serait autorisée en hiver pour le ravitaillement des populations locales et en automne pour les sportifs.

Notre choix au Richelieu

- Jamie's Rose
- Skipper Jay
- Success Mar Mic
- Dale Direct
- Paladin Hanover
- Rose C. Lee
- Doctor Kirk
- Well Away
- Adios Jay
- Top Diamond

Inscrits au Richelieu

- PREMIERE COURSE — TROT**
- Jamie's Rose
 - Half Song
 - Bensalem
 - Spilled Milk
 - Sooty Oaks
 - Convention
 - My Hep Cat
 - Grand Blaze
- DEUXIEME COURSE — AMBLE**
- Star Lake
 - Skinner Jay
 - Dr. Pride
 - Meadow Nib
 - Miss Heather
 - Tom Elkington
 - Royal Match
 - General W.J.
- TROISIEME COURSE — AMBLE**
- Success Mar-Mic
 - The Rocket
 - Count Down C
 - Mr. Waters
 - Lucky Armbr
 - Rocky Seven
- QUATRIEME COURSE — TROT**
- 3 Dark Polonaise
 - My Son Don
 - Peggy P Ploque
 - Isola Bomb
 - Vera Riddell
 - Leo Iraf
 - Berna Walnut
 - Miss Flossie
- CINQUIEME COURSE — AMBLE**
- Dale Direct
 - Lovely Princess
 - Lucky Major
 - Veronica
 - Chuck Peters
 - Gold Rush
 - Dalney
 - Inclutatus
- SIXIEME COURSE — AMBLE**
- Paladin Hanover
 - Duke of Winton
 - Wayko
 - Duke of Winton
 - Elsie Fay
 - Kitty Chips
 - Golden Spark
 - Inclutatus
- SEPTIEME COURSE — TROT**
- Rose C. Lee
 - Martial Law
 - Nobleman
 - Bud's Raider
 - Gus The Great
 - Kenland Lily
 - Mr. Richard
 - Mr. Bomb
- HUITIEME COURSE — AMBLE**
- Doctor Kirk
 - Armbr Champ
 - Red Mile
 - Dale Herbert
 - Illini Byrd
 - Iva Sea Patch
 - Well Away
 - Mr. Waters
- NEUVIEME COURSE — AMBLE**
- Well Away
 - Mr. Waters
 - Patch On
 - Scotch Newport
 - Junie's Choice
 - Mc's First
 - Volin Diamond
 - 3rdios Jay

Voici une photo de Serge Dubois, de St-Jovite, filant sur des petits skis souliers. Ces skis mesurent 14" de long. Serge fait partie de la Revue de ski nautique présentée tous les dimanches à Ste-Agathe sur le beau lac des Sables à 3 heures p.m.



POUR PROMOUVOIR LA SECURITE NAUTIQUE. — M. Robert Legendre, un membre du club nautique de Beloeil-St-Hilaire, a gagné le yacht "Capri" ci-haut lors du tirage annuel organisé par la Fédération des clubs nautiques du Québec. De gauche à droite dans l'embarcation sont M. Raoul Gadois, président du Conseil de sécurité nautique; M. Gérard Lévesque, président de la Fédération et gérant du marketing de la Brasserie O'Keefe, et M. Legendre. Le tirage, qui est accessible à tous les membres des clubs affiliés à la Fédération, a pour but de promouvoir la sécurité nautique à travers la province.

UN PEU DE TOUT

Choix arrêté

TORONTO. — L'Association royale canadienne du golf a annoncé les noms des membres de l'équipe du Canada dans les matches de la coupe America, qui sera disputée à Des Moines, les 5 et 6 septembre. On sait que le Canada affronte les Etats-Unis et le Mexique dans cette compétition. Les Canadiens choisis sont Keith Alexander, de Calgary; Gary Cowan, de Kitchener; Bill Pidlaski, de Winnipeg; Doug Silverberg, de Calgary; Earl Ticehurst, de Vancouver; Bill Wakeham, de Victoria; et Nick Westlock, de Burlington, Ont., champion amateur 1963. Les trois substitués sont dans l'ordre: Pete Hope, de Dartmouth, N.-E.; Ted Homeniuk, de Winnipeg; et Gordon MacKenzie, de Toronto. Alexander, Silverberg, Cowan, Ticehurst et Westlock ont déjà fait partie de l'équipe canadienne de la coupe America, tandis que Wakeham et Pidlaski en seront à leurs premières armes.

Longview Investment Corp.

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Longview Investment Corp., une compagnie canadienne chartrée d'universalité des créances et comptes de livres, actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., a été autorisée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, Montréal, le 19 août 1963.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Evelyn McKenzie Ltd., dont le siège principal des affaires dans la ville de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1891621.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Typographic Service Company Limited dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Star Stainless Food Equipment Mfg. Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Jay-Gur Import Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Jay-Gur Import Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

Nouvelles en abrégé

Le promoteur Régis Lévesque a annoncé que le combat Robinson-Greaves qui devait avoir lieu jeudi, sera disputé le 5 septembre au centre Paul-Sauvé. Sugar Ray Robinson s'est blessé à une main vendredi dernier à l'entraînement. Il est retourné à New-York où des examens médicaux ont révélé qu'il pourra se battre à la date ci-haut mentionnée. Wilf Greaves et Robinson recommenceront à s'entraîner à Montréal, le 27 août.

Young, le vilain
DETROIT — Howie Young, le joueur-problème de la ligue Nationale de hockey, a été arrêté hier par la police sur des accusations de causer du désordre en état de boisson. Young, joueur de défense obtenu par les Black Hawks de Chicago, des Red Wings de Detroit, a été incarcéré en attendant sa comparution. Il aurait été mêlé à une rixe dans un restaurant.

Avec Baltimore
BALTIMORE — Les Clippers de Baltimore, de la ligue Américaine de hockey, ont acheté le contrat de Gilles Boisvert, vétérans gardien de buts de Tr.-Rivières. Boisvert, qui est dans le hockey professionnel depuis 10 ans, a été cédé par les Red Wings de Detroit, à qui appartenait son contrat, au dernier Boisvert à jouer pour Edmonton dans la ligue de l'Ouest, et pour Pittsburgh, dans la ligue Américaine.

Liston, en tournée
KIEL, Allemagne — Deux promoteurs de boxe allemands ont annoncé qu'ils avaient accepté une offre pour préparer un combat avec Sonny Liston en vedette, probablement pour le 5 septembre. Fritz Winiel, champion allemand, a dit qu'il avait reçu une communication téléphonique d'un représentant de Liston à New-York. Liston se propose de faire une tournée en Europe. Uli Ritter serait l'adversaire probable de Liston. Le combat aurait lieu soit à Kiel soit à Hambourg.

Lanceur du mois
NEW-YORK — Sandy Koufax, lanceur des Dodgers de Los Angeles, a été choisi le gagnant du trophée Hickok pour le mois de juillet. C'est parmi les 12 gagnants des 12 mois qu'est élu l'athlète de l'année. Koufax a recu 137 points, Sonny Liston 116 et Jack Nicklaus 80.

Plan de 7 ans
BELGRADE — La Yougoslavie vient de lancer un plan de sept ans en vue d'enseigner aux jeunes à nager aussi bien qu'ils lisent. Ce programme, soutenu par le gouvernement, sera aussi accessible aux adultes qui ne savent pas nager. Le projet tend à améliorer la santé physique et à diminuer le nombre des noyades qu'on évalue à environ 1,000 par année en Yougoslavie. Un rapport fait aux autorités gouvernementales révèle que dans les villes où la plupart des 19 millions de citoyens résident, quatre sur 10 ne savent pas nager.

LONGVIEW INVESTMENT CORP.

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Longview Investment Corp., une compagnie canadienne chartrée d'universalité des créances et comptes de livres, actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., a été autorisée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, Montréal, le 19 août 1963.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Evelyn McKenzie Ltd., dont le siège principal des affaires dans la ville de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1891621.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Typographic Service Company Limited dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Star Stainless Food Equipment Mfg. Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 151(d) du Code civil, que Jay-Gur Import Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la ville de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs de la dite Crown Pans Co. Ltd., à titre de garantie, par acte portant la date du quatorzième jour d'août, 1963, sous le numéro 1892051.

Le sport chez les jeunes

La jeune montrealaise Andre Martin a remporte le championnat junior provincial de tennis avant de subir l'elimination en semi-finale du championnat de l'Ontario.

Jerry Lynch fait gagner Pittsburgh

CHICAGO — Jerry Lynch a claqué un circuit de trois points à la première manche et les Pirates de Pittsburgh ont réussi 2 autres circuits pour vaincre hier les Cubs de Chicago au compte de 3-2.

Table of baseball scores for Pittsburgh vs Chicago, including stats for players like Bailey, Hubbs, and Lynch.

Wally Butts se voit attribuer trois millions

ATLANTA. — Un jury d'une cour fédérale des Etats-Unis vient de décider que le Saturday Evening Post devra payer \$3.600.000 à Wally Butts qui avait intenté une poursuite de \$10 millions contre le magazine.

TENNIS

OTTAWA. — La favorite Faye Urban, de Windsor, a conservé son championnat junior-canadien hier en triomphant de Vicki Berner, de Vancouver, par 10-8, 10-8.

Le vote pour le trophée Calvert

Pour une 15ème saison consécutive, les partisans des Alouettes auront l'occasion de voter pour les joueurs les plus utiles dans la compétition annuelle pour le trophée Calvert.

Kennedy Lane l'a remporté

SAGINAW, Michigan (PA) — Kennedy Lane a remporté une décision unanime de 15 rounds sur Paul Armstead, lundi soir, et s'est mérité le championnat mondial poids léger, version du Michigan.

Arnold Palmer s'est qualifié pour la Série

AKRON, Ohio. — Arnold Palmer a défait Jack Cupit et Phil Rodgers avec une ronde de 69, un sous la moyenne, pour se qualifier en vue de la Série mondiale de golf, qui aura lieu en septembre.

BASEBALL

LUNDI LIGUE NATIONALE Philadelphia 7 Philadelphie 1, New-York 0 St-Louis 3 Los Angeles 2 Milwaukee 4 San Francisco 0

Gaston Marcotte, directeur des cours, au stage pour instructeurs et géralns

OTTAWA — Un professeur adjoint d'éducation physique de l'Université d'Ottawa, M. Gaston Marcotte est le directeur des cours de la première école française de formation de l'Association canadienne de hockey amateur qui sera inaugurée mercredi à Montréal.

Fête champêtre à Montréal-Nord

Mercredi le 21 août, à 7.30 hrs, p.m. au parc Sauve, 7.30 hrs. à 9.00 hrs. Spectacles présentés par les enfants des Terrains de Jeux.

Mme Gaby Pleau-Fortin accompagnera le club de ski olympique du Canada

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Transmission automatiques

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION. Travail fait par des experts. Jusqu'à 24 MOIS pour payer.

PROVINCE DE QUEBEC COMMISSION DU SERVICE CIVIL

DES STENOGRAPHES, DES STENOS-SECRETAIRES, DES COMMIS-DACTYLOS ET DES COMMIS. Pour divers ministères à Montréal.

Les meneurs

- List of names and amounts: 1. A. Palmer \$96,955; 2. J. Nicklaus \$81,265; 3. J. Boros \$70,956; 4. Tony Lama \$63,045; 5. Gary Player \$57,735; 6. Finsterwald \$42,813; 7. B. Crampton \$28,756; 8. Gene Littler \$28,219; 9. T. Aaron \$24,516; 10. B. Casper \$24,541.

Classement

Table of league standings for various baseball teams including Philadelphia, New-York, St-Louis, etc.

Classement

Table of league standings for various baseball teams including Los Angeles, Houston, Cincinnati, etc.

Classement

Table of league standings for various baseball teams including New-York, Chicago, Minnesota, etc.

Classement

Table of league standings for various baseball teams including Los Angeles, Houston, Cincinnati, etc.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPERIEUR, No 602-574 — DONAT ROBERGE demandeur vs JEAN-GUY GATHIER défendeur. Le 30 août 1963, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 273 rue Gouin, en la cité et district de Montréal.

Deux évêques demandent des amendements au bill 60

SHERBROOKE. — "Nous vous demandons d'abandonner dans le sens des idées de nombreux individus, institutions et groupes, de foi catholique ou non catholique, qui demandent d'amender le bill 60 afin d'éviter dans un avenir plus ou moins rapproché de graves difficultés, comme il en existe ailleurs, et qui conduiraient à ne pas donner justice à tous."

Telles sont les paroles prononcées par l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Georges Cabana, dans le sermon de circonstance qui inaugura le congrès diocésain de l'Union catholique des femmes rurales.

Son Excellence avait parlé auparavant du but que l'on cherche plus ou moins à atteindre dans plusieurs pays, et souligna que "nous constatons que l'on a déjà obtenu de louables réalisations même dans notre province".

"Il ne faudrait pas cependant, dit-il, s'engager trop rapidement dans une voie qui nous éloignerait de ce que les minorités nous enviennent dans les autres parties du Canada. C'est un problème qui doit nous intéresser tous."

Au début de ses observations sur le même sujet, Mgr Cabana s'était exprimé en ces termes :

"Les parents ne peuvent pas donner à leurs enfants l'instruction et l'éducation nécessaires pour que leurs enfants puissent se préparer à leurs devoirs de citoyens terrestres et célestes. Les parents ont donc le droit de choisir l'école où les maîtres dispensent un enseignement conforme à leurs croyances religieuses."

"Ni l'individu ni la famille ne doit pas être absorbé par l'Etat. Chacun garde et doit garder sa liberté de mouvement pour le bien commun. En outre, il y a certains droits et libertés des individus ou de la famille que l'Etat doit toujours protéger et qu'il ne peut violer ou sacrifier à un prétendu bien commun."

"C'est Pie XII qui disait que "nous visons le droit et la liberté de vénérer le vrai Dieu, le droit originnaire des parents sur les enfants et leur éducation". Or Pie XII nous a enseigné en maintes occasions de laisser croître l'enfant dans l'atmosphère de la famille chrétienne et de lui donner une école qui, de concert avec la maison paternelle et avec l'Eglise, travaille à la saine formation de la jeunesse. Les parents ont un droit primordial d'ordre naturel à l'éducation de leurs enfants, droit qui est inviolable et antérieur à celui de la société civile et de l'Etat."

Droit suréminent

"Mais un droit direct et suréminent dans le domaine de l'éducation avec tous les moyens nécessaires et utiles à cette fin revient à l'Eglise maternelle et mère surnaturelle des âmes, à qui est confié le soin religieux des hommes et qui, en conséquence, est aussi responsable de la formation spirituelle et morale de l'enfant. Le bien commun exige que l'Etat protège et respecte le droit de l'éducation appartenant à la famille et à l'Eglise". Fidèle à cette consigne, le congrès diocésain de l'Union catholique des femmes rurales a adopté à l'issue de

ses débats une résolution demandant que soit retardée la date d'adoption du bill 60 et que le Conseil supérieur de l'instruction publique ne soit pas reconnu uniquement comme un organisme de consultation mais qu'il soit garanti un pouvoir de décision.

"Cette résolution du congrès, tenu dans la salle académique de la faculté des sciences de l'éducation, à l'université de Sherbrooke, était conçue en ces termes :

"Attendu que l'Eglise est mère et éducatrice des peuples en ce qui regarde la vie chrétienne (encyclique Mater et Magistra); que NN. SS. les évêques ont de droit divin la mission de réaliser cette éducation; que les parents ont le droit et le devoir d'assurer à leurs enfants la meilleure éducation et instruction et de choisir le genre d'enseignement et d'institution qui leur semble le mieux convenir à cette fin; que l'acceptation hâtive du bill 60 fait craindre que ces droits primordiaux de la famille et de l'Eglise ne soient pas aussi bien garantis dans l'avenir; que le bill 60 reconnaît au Conseil supérieur de l'instruction publique un seul pouvoir de consultation."

Consultation

"Il est résolu de demander à M. le premier ministre de retarder encore la date d'adoption du bill 60 afin de permettre à tous les corps intermédiaires intéressés, de l'étudier et d'envoyer leur rapport, et de voir tout spécialement à ce que dans le bill 60 le Conseil supérieur de l'instruction publique ne soit pas reconnu uniquement comme un organisme de consultation mais qu'il lui soit garanti un pouvoir de décision."

Préalablement le congrès avait adopté trois résolutions par lesquelles l'Union catholique des femmes rurales appuie l'Union des cultivateurs catholiques au sujet des réformes exigées dans les impôts grevant le cultivateur, les taxes municipales et scolaires et les prestations d'assurance-chômage dont ne bénéficient pas les cultivateurs durant la période morte que représentent pour eux les mois d'octobre et d'avril.

L'AGEUM dans une action à la fois syndicale et étudiante

Au cours d'un congrès de quatre jours tenu au Centre social de l'Université de Montréal, l'Association générale des Etudiants a pu redresser sa politique; celle-ci sera à la fois syndicale et étudiante.

Or, la population étudiante doublera presque d'ici 1967, ce qui causera de nombreux problèmes. L'AGEUM va s'efforcer d'étudier toutes les possibilités et envisage même de prendre des mesures punitives.

Mgr Parent : amendements au bill 60

MATAIE. — "Des amendements majeurs s'imposent au bill 60. L'instruction est certes un domaine où l'Etat a droit, mais la formation religieuse doit être respectée par l'Etat".

Ainsi s'est exprimé Mgr Charles-Eugène Parent, archevêque du diocèse de Rimouski, au congrès des commissions scolaires de son diocèse.

"Bien qu'on vise, paraît-il, à respecter le caractère confessionnel de nos écoles, c'est tout l'enseignement qui doit être donné sous l'éclairage de la foi".

"La population y trouve-t-elle toutes les garanties? Il est permis d'en douter. Il faut plus que des recommandations et des avis", a poursuivi Mgr Parent.

L'an dernier, l'AGEUM fondait une Caisse populaire lors de son congrès. Cette année, elle a établi une Coopérative. Depuis longtemps on avait démontré la nécessité d'une telle institution. L'AGEUM est passé à l'action et compte investir environ \$200,000 dans ce secteur pour lancer l'affaire. Par ailleurs, en plus d'assurance-vie, les étudiants envisagent la mise sur pieds d'un plan d'assurance accident-maladie, en attendant une législation provinciale dans ce domaine. Dans un autre domaine, les étudiants veulent étudier le problème du logement. A l'heure actuelle, les résidences d'étudiants sont inadéquates et ne suffisent pas aux besoins.

II - Service de l'Université

Pour l'AGEUM, l'Université est d'abord une communauté d'étudiants et de professeurs. Les structures actuelles de l'Université lui sont inacceptables. C'est pourquoi, avant de proposer des réformes très précises, elle a voulu envisager toutes les possibilités en lançant une série d'enquêtes sur différents aspects de la vie universitaire. Ces enquêtes porteront particulièrement sur les problèmes financiers de l'université, sur les problèmes posés par la consessionalité de l'université; une autre commission étudiera également les problèmes juridiques posés par l'établissement de l'université; une dernière commission étudiera les réformes structurelles qui s'imposent à la Charte de l'université de façon à y inclure de façon statutaire les professeurs et les étudiants.

III - Service de la Nation

L'un des premiers objectifs de l'AGEUM reste la gratuité scolaire. Mais dans une perspective d'accessibilité générale à l'enseignement, l'AGEUM ne cessera ses pressions que lorsque l'éducation sera dans les faits un véritable service économique gratuit. Elle entend faire pression sur le gouvernement et le talonner sans cesse. Dans son esprit, cette campagne pour la gratuité scolaire est indissociable d'une campagne en faveur d'un véritable ministère de l'Éducation puisque, à ses yeux, les deux vont ensemble.

Mise au point sur une déclaration de M. Gérin-Lajoie

QUEBEC (DNC) — Un porte-parole du ministère de la Jeunesse hier soir, a déclaré que M. Gérin-Lajoie, dans une allocution prononcée à Val d'Or lundi, a invité son auditoire à ne pas confondre "le bien commun temporel et le bien commun spirituel". La dépêche de notre envoyé spécial faisait dire au ministre qu'on ne devait pas confondre "le bien commun et le bien religieux".

LORD RUSSELL CONDAMNE

MANCHESTER. — Le philosophe et pacifiste britannique, Bertrand Russell, dans une lettre au "Guardian", dénonce "à hier ce qui est le simple fait de projets nucléaires" des Etats-Unis, du Canada, de la France, de l'Allemagne fédérale, de la Turquie et du Japon. Selon lord Russell, les Etats-Unis, au moment de la crise à propos de Cuba, avaient professé, par la voix de leur représentant à l'ONU, une nouvelle doctrine selon laquelle le simple fait d'accumuler des armes sur un territoire étranger constituait un acte justifiant pleinement le blocus imposé par Washington à l'île des Antilles.

CITÉ DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable pour fins de voirie, pour un terrain d'un mètre, de certains immeubles situés à l'ouest de la rue Saint-Denis, entre la rue de Montigny et la Place Pasteur — C.S.M. 854

La cité de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 26ième jour de novembre 1963, à 19 h 30 heures du matin, au 1er étage du numéro civique 506 rue Ste-Catherine est, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la cité de Montréal a décidé l'expropriation d'urgence aux articles 955 et suivants de sa charte, ainsi que les dommages résultant de cette expropriation et les prix et indemnités à être payés par la cité de Montréal pour l'acquisition des dits immeubles ou parties d'immeubles.

1. — Le lot 447 du cadastre du Quartier St-Louis, avec parties des bâtisses dessus érigées portant les numéros 1486 et 1472 de la rue Saint-Denis; de figure irrégulière, borne au nord-est par la rue Saint-Denis (numéro cadastral), au sud-est par le lot 445A (carré St-Jacques) (aujourd'hui plan Pasteur), au sud-ouest par le lot 446 et au nord-ouest par le lot 448; mesurant quarante-trois pieds six (43.7) au nord-est, quarante-trois pieds et deux dixièmes de pied (43.7) au sud-est et trente-six pieds et six dixièmes de pied (36.9) dans ses lignes sud-est et nord-ouest; contenant en superficie mille cinq cent soixante-dix-neuf pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (1,577.5), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-62 St-Louis.

2. — Le lot 448 du cadastre du Quartier St-Louis, avec parties des bâtisses dessus érigées portant les numéros 1486, 1488 et 1472 de la rue Saint-Denis; de figure irrégulière, borne au nord-est par le lot 447, au sud-est en parties par le lot 445A (carré St-Jacques) (maintenant place Pasteur) et en partie par le lot 446, au sud-ouest par le lot 449 et au nord-ouest par le lot 448; mesurant quarante-trois pieds et deux dixièmes de pied (43.7) au nord-est, quarante-trois pieds et deux dixièmes de pied (43.7) au sud-est, vingt-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (24.9) au nord-ouest et dix-huit pieds et dix dixièmes de pied (18.7) dans ses lignes sud-ouest et nord-ouest; contenant en superficie deux mille cent cinquante-six pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (2,156.8), mesures anglaises; le tout tel que montré sur le plan D-62 St-Louis.

PARENT, McDONALD & MERCIER, Procureurs de la Cité de Montréal, Hôtel de ville, Montréal, 21 août 1963.

Petites annonces du "Devoir"

CHALET À VENDRE

Lac Rouge, St-Alphonse. Magnifique chalet à vendre, terrain de 85 mille pieds carrés, 400 pieds au bord du lac, plage privée. Beaudry, RE. 1-8746 ou 271-4192. 22-8-63

COTTAGE À VENDRE

Ahuntsic, St-Joseph Bordeaux, face boulevard Acadie, 10 pièces, cuisine moderne, solaires, paysagé, 80 x 200, libre, propriétaire: 12,210 Pasteur, autobus, jour: VI. 2-8760; soir: FE. 4-0380. 23-8-63

DEMANDE D'EMPLOI

Femme de ménage avec bonnes références. LA. 4-9004. 22-8-63

Professeur licencié, littérature. BA en sciences, brevet instruction publique, cherche poste Montréal, matin-soir, écrire Case 315, Le Devoir. 23-8-63

DACTYLO

Jeune fille demandée pour travail de dactylo. Qualités requises: 12e année ou 11e année et 2 ans d'expérience; connaissance de l'anglais; âge maximum 30 ans. Téléphonez à Mlle Huot, RE. 3-5394. 22-8-63

HYPOTHÈQUES

Nous pouvons obtenir l'argent pour la première et deuxième hypothèques, balances de vente, à prix, service rapide, Montréal et environs, 9 a.m. à 9 p.m. — Faust Realities, courtiers, RE. 1-1161. J.N.O.

INSTITUTRICE DEMANDÉE

Commission scolaire de Montréal. Est demandée une institutrice pour la classe maternelle. — S'adresser à: 643-1453 ou 43-4529. J.N.O.

LOGEMENT À LOUER

AHUNTSIC. — 4 pièces fermées, chauffées, rue Camille-Paquet, près école, collège classique et centre d'achat. \$85. Libre 1er septembre, cause départ voyage d'étude. Jour: 389-6744 après 6h. 381-9359. 24-8-63

MAISON À VENDRE

DUPLEX neuf, détaché, 2-3 apps, entrées séparées, sous-sol fini, garage, chauffage central, près école commerciale, autobus. Haut loué pour 5 ans. — 643-52 des Angevins, tél. 721-5320. J.N.O.

MEUBLES USAGÉS

Podés: électriques, à gaz, à l'huile, à bois. Réfrigérateurs, cuisinières, chaises et autres meubles neufs et usagés à prix d'aubaine. Ameublement Legault, 9341, rue LaSalle, 13-9-63

MEUBLES À VENDRE

Secrétaire, chaise, table café, étager. Fer noir, dessus verre, subline. Après 7h. p.m. 681-0632. 22-8-63

MAISON À VENDRE

Luxeux triplex détaché, un 7 pièces, deux 4. Monsieur Bergeron, 5960 - 4e avenue Rosemont, CL. 4-6030 - CL. 4-7718. 3-9-63

PROFESSEURS DEMANDÉS

Commission scolaire de Montréal. Est demandée une bibliothécaire et 1 conseiller d'orientation pour le cours secondaire. S'adresser à: Roger Larivière, principal, tél: 643-4529.

PROFESSEURS DEMANDÉS

Comptabilité. Mathématiques 10e, 11e et 12e. Jour: LA. 2-4411. 26-8-63

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Maison de style canadien. Magnifique propriété de huit pièces, à St-Hilaire. Foyer naturel en pierre, garage chauffé pour 2 autos, 2 salles de bain, 32 arbres. Centre commercial, club nautique, golf et curling. Comptant: \$4,000. Tél. 112-367-3907. J.N.O.

REPENTIGNY

Bungalow de 3 pièces à vendre, passage, chauffage central, réfrig., fenêtres panoramiques. Particulier. Dois vendre. — 661 Maurice, Tél.: 381-4334. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

CONSTRUCTEURS

Lots subdivisés pour projets, famille simple, rangées de maisons, "maison dits" et appartements. CMHC approuvé, avec service de construction pour autonome et printemps. Situé sur la dynamique rive sud de Montréal à 2 milles du métro et du site de l'exposition universelle. Téléphonez: Montiqui Investment Ltd. RE. 9-4368 soir: HU. 9-7360. 3-9-63

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un jolî complet à devant simple, dans le dernier style. SPECIALITE: Habits et costumes réajustés. DROLET TAILLEUR, 331 est, rue GUIZOT, — DU. 9-2332 J.N.O.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION en tous pays

Marion, Marion, Robic & Bastien 2108, rue DRUMMOND MONTREAL 35

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES

ASSURANCES GÉNÉRALES • PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES

Horace Labrecque & Fils Ltée

1411 rue CRESCENT MONTREAL VI. 9-2371

Expérience de 50 années

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubegarde

MONTREAL



Café-Thé Confiture

ADOPTEZ LES PRODUITS DÉSÉY.

RECONNU LES MEILLEURS

J.A. DÉSÉY L'É MONTREAL

CONCOURS

"Retour aux études"

\$1,500

EN BOURSES

EN TRANCHES DE \$100.00 EN ARGENT

Attributions aux jours suivants :

samedi 24 août

jeudi 22 août

jeudi 29 août

mardi 27 août

mercredi 4 septembre et la dernière attribution, samedi 7 septembre.

Déposez vos factures ou fac-similés raisonnables avec vos nom et adresse dans les BOITES VERTES aux entrées et à divers endroits du magasin, et portant la mention : CONCOURS RETOUR AUX ETUDES.

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 430

garçonnetts, garçons, adolescents, jeunes gens...
fillettes, adolescentes, jeunes filles sans exception

Le nouveau Dupuis est prêt pour le RETOUR aux ÉTUDES

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.



Protection contre les pluies d'automne

FILLETES 6 à 8 ANS

Imperméables motif plaid de coton caoutchouté. Coupe ample. Le capuchon pratique est à même. Panneaux du devant fendus pour glisser les bras. Au choix : ROUGE, VERT, BLEU.

BAMBINS 4-6-8 ANS

Les petits garçons braveront le vent et la pluie dans cet imperméable de caoutchouc synthétique bleu marine. Devant attaché de pressions. Manches raglan, petit col. Populaire coiffure surdit dite "pompière".

véritable aubaine

"Larousse" encyclopédique

- pour élèves
- hommes d'affaires
- professeurs

prix ord. 6.95

SPECIAL RETOUR AUX ETUDES

5.49

- 70.000 articles
- 5130 illustrations
- 114 cartes en noir
- 48 pages en couleurs
- 20 hors-texte orthographiques

Forte reliure résistante.

DUPUIS REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 281

Dupuis Stores 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL